

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 98 (1962)

Heft: 14

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

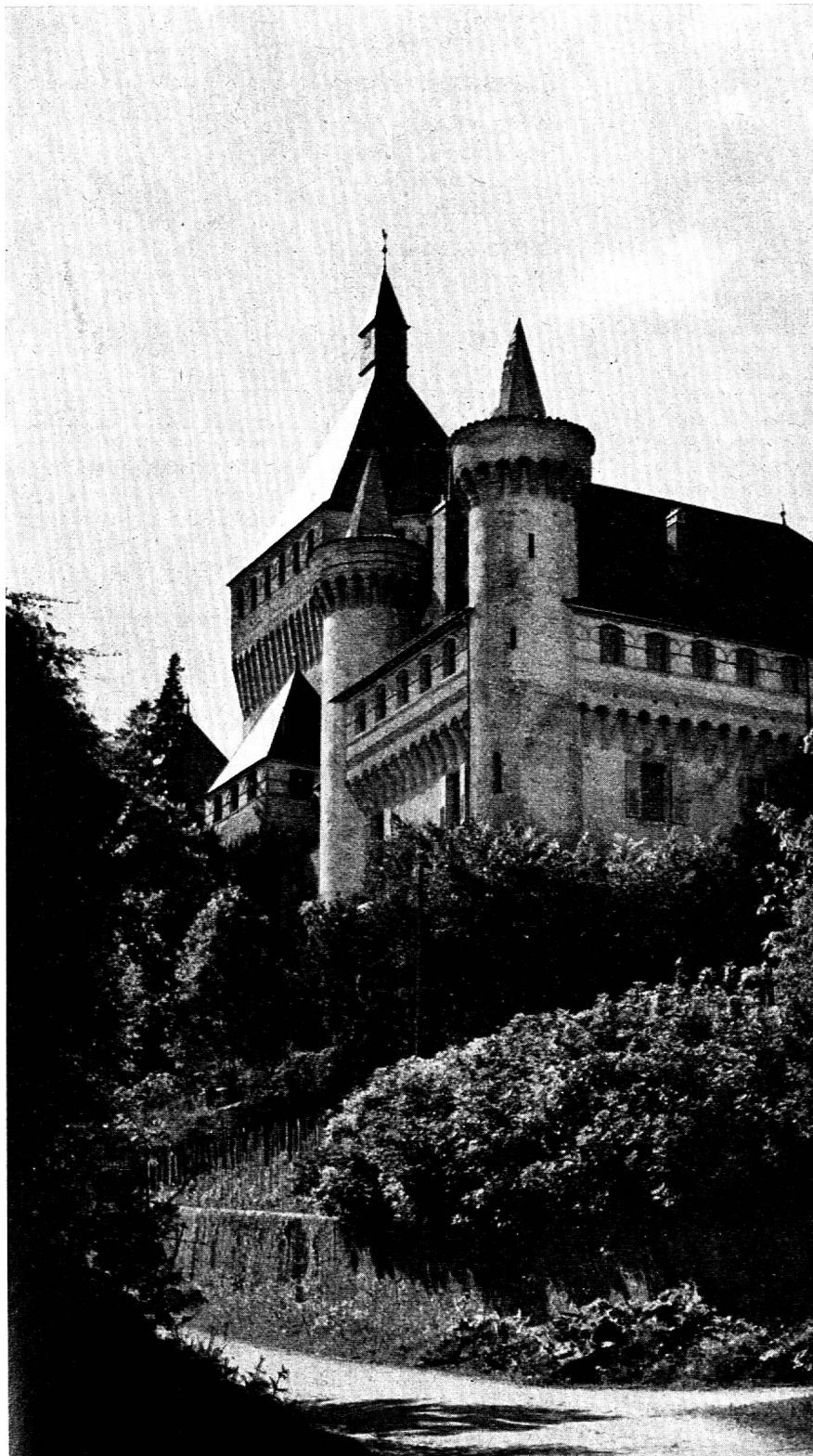
EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
 Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 627 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le château de Vufflens



Le village de Vufflens est situé à 3 1/2 km au N.-O. de Morges sur la route conduisant à Apples. Il est surtout connu par son château, un des plus majestueux du Pays de Vaud et d'où l'on jouit d'une vue très étendue sur une grande partie du canton et du Léman, sur le Jura et les Alpes avec le Mont-Blanc.

C'est plutôt un château de parade qu'un château fort. L'apparence est formidable, mais c'est un merveilleux décor, une résidence presque princière, construite au XVe siècle par la riche famille de Colombier. On ne voit plus rien du château fort des XIII^e et XIV^e siècles, à l'exception de quelques vestiges de l'enceinte primitive. Tout cet ensemble, construit en briques, traduit une influence directe du nord de l'Italie. On y trouve quelques analogies de construction avec le château de Lausanne.

La masse énorme du donjon a une hauteur de 60 mètres; l'intérieur renferme de grandes salles, de grandes cheminées et des armoires d'un très grand intérêt.

(D. H. V.)

Seul l'essai pratique

permet de juger d'un produit en connaissance de cause. La boîte de couleurs opaques Pelikan surmontera victorieusement cette épreuve. Elle s'est imposée pour l'enseignement du dessin dans presque tous les pays du monde.

Ses teintes intenses et bien couvrantes conviennent à la façon de peindre des écoliers. Les godets de couleurs sont maintenus par des renflements dans le fond de la boîte. On peut facilement les enlever pour nettoyer la boîte et les échanger rapidement contre de nouveaux. Les bords et les coins repliés de la boîte empêchent qu'on ne se blesse.

La boîte de couleurs opaques Pelikan est le fruit de plus de 120 ans d'expérience dans la fabrication de couleurs.

Il est toujours difficile de convaincre par des paroles. Un essai pratique est préférable. Sur demande, nous enverrons volontiers aux maîtres de dessin une boîte de couleurs Pelikan 735/12 gratuite à titre d'échantillon.



Günther Wagner AG - Pelikan-Werk - Zurich 38

**copo
-o-
marche
avec
le progrès**

**banque
cantonale
vaudoise**

Ouverte à tous - Au service de chacun
40 agences et bureaux

PAPETERIE de ST-LAURENT

Charles Krieg

RUE ST-LAURENT 21

Tél. 23 55 77 LAUSANNE Tél. 23 55 77

Satisfait au mieux:

Instituteurs - Etudiants - Ecoliers

La bonne adresse
pour vos meubles

Choix
de 200 mobilier
du simple
au luxe

1000 meubles divers



AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois



voyages et vacances gratuits
en collectionnant
les bons de garantie des

Pâtes de Rolle

Le Centre social protestant cherche un
directeur de colonies de vacances

pour camp mixte, du 4 au 31 juillet, à Monterêt près
St-Cergue, avec 54 enfants de 9 à 12 ans.

S'adresser à Mlle N. Vidoudez, 20, St-Antoine,
Genève. Tél. 26 03 50.



Pour vos imprimés une adresse

**Corbaz s.a.
Montreux**

PARTIE CORPORATIVE

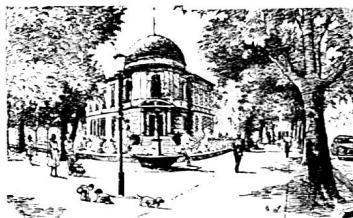
Stage de Chexbres

Pour la quatrième fois, le Centre d'information et de Public Relations, en collaboration avec la SPR, orga-

nise un stage d'études à Chexbres, les **25 et 26 mai**. Le thème général sera « L'Ecole, la Suisse et l'Europe ». On étudiera aussi « **Le travail en groupe** ».

Retenez ces dates !

G. W.



Le billet du Congrès

Le XXXe Congrès SPR, des 23 et 24 juin à Bienne, sera le dernier avant la commémoration du centième anniversaire de notre société. Serait-ce pour marquer combien, centenaire ou presque, la SPR reste jeune d'esprit qu'elle a choisi, comme objet de ses débats biennois, le thème audacieux « Vers une école romande » ?

Au vrai, la SPR n'a sans doute jamais cessé de se montrer soucieuse d'un accord avec les réalités du temps — de tâter le pouls de l'époque, si j'ose dire. Comme le note Adrien Perrot, président de la SPR, dans l'avant-propos qu'il a écrit pour l'édition du rapport de notre prochain congrès : « On est frappé, quand on relit les rapports généraux des derniers congrès de la SPR, de voir à quel point un même souci semble les avoir imposés à l'attention générale : celui de tout mettre en œuvre pour adapter l'école aux nécessités des temps actuels. »

Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler ce que furent les préoccupations des quatre ou cinq précédents congrès. En 1942, pleine période de guerre, à Genève, on s'est demandé « Comment préparer la jeunesse suisse à ses devoirs civiques ». Quatre ans plus tard, alors qu'on venait à peine de sortir des temps terribles et que tant de choses étaient à repenser dans le domaine social, on s'est attaché, à Delémont, à définir les « Droits et devoirs de la société à l'égard de l'enfant ». C'est à Lausanne, en 1950, qu'on a abordé un sujet qui, par certains côtés, pouvait apparaître comme le prolongement du précédent : « Ecole publique et éducation nouvelle ». A Neuchâtel, en 1954, il a paru né-

cessaire de réexaminer ce qu'étaient, existantes ou souhaitables, les « Relations entre les autorités et le corps enseignant ». Enfin, bouclant la boucle, on revenait à Genève, en 1958, pour débattre des rapports entre « L'école et le monde moderne ».

Ce rappel, et les constatations qui en découlent, sont réjouissants, parce qu'il s'en dégage la conclusion, pour citer encore Adrien Perrot, « que l'école, accusée parfois d'immobilisme, a conscience, au contraire, de la rapidité et de la fécondité avec lesquelles s'opère l'évolution moderne, dans toutes les directions ».

~

Pour que l'école évolue, il faut que le corps enseignant en fasse de même : au modernisme de l'école doit correspondre, chez les maîtres, le sens et, si possible, le goût de la modernité.

C'est, j'imagine, ce qu'ont pensé quelques-uns des responsables des manifestations annexes du Congrès. Et cela les a conduits à prévoir, dans le domaine qui leur était réservé, une affirmation résolument contemporaine, pour ne pas dire d'avant-garde.

Ainsi de la musique et du théâtre. Le concert du samedi après-midi comportera l'exécution, en création non seulement suisse mais mondiale, puisque cette œuvre a été composée spécialement pour l'occasion, d'une « Ode à la musique » de Frank Martin. Quant à la soirée théâtrale, elle sera réservée à une pièce de Jean Tardieu, « Les amants du métro », interprétée par un groupe d'élèves du Gymnase français de Bienne.

Ce sont là promesses d'aubaines dont il faudra parler... F. B.

Vaud

Vaud

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz.

Motion Lavanchy - Secrétariat permanent

L'assemblée générale qui devra se prononcer sur cet objet aura lieu le samedi 26 mai prochain, à 15 heures, à la Grande salle de Renens.

Voici le nom des membres de la commission qui se mettent à la disposition des sections pour les informer lors des assemblées de printemps :

Milles A. Gillabert, maîtresse ménagère, Le Mont s/Lausanne.

M. Girard, institutrice, La Sarraz.

MM. A. Veillon, président, maître de classe sup., Montreux.

Ph. Nicod, maître OP, Aigle.

P. Lavanchy, instituteur, Blonay.

R. Nicole, maître de classe sup., Lausanne.

A. Martin, instituteur, Etoy.

A. Rochat, instituteur, Premier, délégué du CC.

La commission, sous la président de Veillon, a conduit son étude de la façon suivante : Dans une première étape, elle a fait le point de la situation actuelle

en étudiant les différents rouages de la SPV et en cherchant à déterminer sur quels points et dans quelle mesure l'efficience du système laisse à désirer. Dans cette intention, elle s'est fixé deux tâches :

1. L'audition de différents responsables de la SPV, à savoir :

- a) deux anciens président ;
- b) le délégué SPV à la fédération ;
- c) Robert Michel, secrétaire de la FIAI.

Elle a également entendu une délégation du comité central de la SPR.

2. L'étude au sein de la commission de différents problèmes touchant :

- a) à la défense de la corporation ;
- b) à la considération générale dont jouit le corps enseignant ;
- c) à sa situation matérielle.

Les matériaux rassemblés, elle a, dans une deuxième étape, étudié une solution qui fera l'objet d'un débat le 26 mai et dont elle proposera l'adoption par l'assemblée générale.

Au cours de cette étude, une délégation s'est rendue au siège du Lehrerverein, à Berne, où elle a été reçue par nos collègues et où elle a pu étudier une organisation qui fonctionne à la satisfaction générale depuis de nombreuses années.

R. S.

Les nouveaux statuts SPR

En vue d'informer nos membres, nous donnons dans la chronique vaudoise quelques renseignements à propos des nouveaux statuts SPR.

Ceux qui régissent actuellement la Romande datent de 1936. Ils s'en tiennent aux grandes lignes et comprennent 20 articles.

Les nouveaux vont beaucoup plus en profondeur. Ils ont le souci constant du détail. Le projet mis en discussion le 10 mars à Neuchâtel comprenait 74 articles.

On peut se demander le pourquoi d'une telle multiplication. Il s'agissait entre autres :

- a) de sanctionner un état de fait créé par l'usage et par l'évolution de la Romande depuis l'adoption des anciens statuts, il y a 26 ans ;
- b) de donner force de loi aux organes créés dans cet intervalle ou d'en créer de nouveaux (ass. des présidents, commissions permanentes, etc.) ;
- c) de donner à la SPR la possibilité de faire face à ses tâches futures.

Nos collègues jurassiens formés à l'école de la conscience et de la précision horlogère n'ont rien laissé au hasard. Peut-être ce souci de tout prévoir a-t-il alourdi un peu l'édifice ? D'autre part, est-ce toujours bien de vouloir tout codifier ? Ne court-on pas le risque d'une rigidité un peu paralysante ?

C'est à la recherche d'un juste équilibre que s'est attachée l'assemblée des délégués du 10 mars, élaguant ce qui ne paraissait pas indispensable, supprimant par exemple le rouage un peu lourd du bureau de l'assemblée des délégués, se prononçant également contre une disposition nouvelle : la *votation générale* en assemblée générale, en assemblée décentralisée ou par correspondance, en quelque sorte un appel direct aux membres, mesure dans laquelle les partisans à la fois d'un sain fédéralisme et de l'autonomie des sociétés cantonales ont cru voir un danger. D'autre part, cette disposition paraissait difficile à réaliser sur le plan pratique.

Ces principales modifications étant mentionnées, nous ne présenterons dès maintenant que des observations relatives aux statuts tels qu'ils sont sortis du premier débat.

Nous continuerons leur examen dans un prochain article. Ceux qui s'intéressent aux modifications apportées ou qui voudraient prendre connaissance du nouveau texte avant sa parution dans l'*Educateur* pourront le faire auprès des délégués vaudois à la Romande :

Mmes Yvette Pernet, Lausanne, Juliette Epars, Château-d'Œx ; MM. Rémi Renaud, Gimel, Julien Fontanaz, Bonvillars, Roger Gfeller, Lausanne, Robert Michel, Lausanne, Jules Jaccard, Yverdon, Philippe Nicod, Aigle, Marcel Pasche, Cully, Benjamin Jotterand, Morges, Edmond Zimmermann, Prangins, Charles Meylan, Montpreveyres, Henri Porchet, Perroy, Jean-Pierre Rochat, Blonay, Henri Cornamusaz, Pompaples, Daniel Kohler, Echandens, Eugène Michaud, Prilly.

Le comité central.

A propos d'un certain malaise...

Sous le titre « Un certain malaise », notre président cantonal présente dans l'*« Educateur »* du 30 mars certains aspects des nouveaux statuts de la SPR.

Dans un exposé dont nous apprécions la franchise, G. Ehinger exprime sa conviction que la SPR « est et doit demeurer un **lieu de rencontre** pour les sociétés cantonales ; en aucun cas ne doit s'établir entre Romande et sociétés cantonales un quelconque lien de **subordination** ».

On ne saurait parler plus net. En termes clairs, le président SPV met le doigt sur le problème qui domine en fait toute la réforme statutaire en cours, celui du dosage des responsabilités entre les associations cantonales et l'organe central.

Je ne sais si G. Ehinger apporte ici son opinion personnelle ou celle du CC vaudois. La vérité m'oblige à dire cependant que les idées qu'il émet sont plus catégoriques que celles de l'ensemble des délégués vaudois à la SPR. Il paraît en effet omettre un élément d'appréciation très important, qui pourrait avoir sur le problème en cause des incidences dont on ne mesure pas suffisamment la portée.

Cet élément nouveau est l'étude actuellement en cours « Vers une école romande », entreprise, ne l'oublions pas, sur la proposition de nos collègues nyonnais avec l'approbation unanime du Congrès vaudois de Renens, en 1959. Ce qu'il adviendra de cette étude, quel sera le sort du rapport actuellement à l'impression, il est trop tôt pour en juger. Il est possible que le Congrès de Bienne se contente d'en approuver la teneur et l'esprit, se refusant à engager la SPR dans la voie laborieuse et aléatoire des tractations directes avec les autorités. Dans ce cas, la Romande aurait rempli le rôle que lui assume G. Ehinger : ce « lieu de rencontre » aurait permis un fructueux échange entre enseignants des divers cantons, et l'on pourrait en rester là.

Mais que se passera-t-il si le Congrès de Bienne décide au contraire de poursuivre une politique de présence sur le plan romand, et engage résolument le comité SPR à entrer en campagne ? Sans dévoiler prematurely les conclusions du rapport, je donnerai simplement le texte de la première résolution que vous serez appelés à discuter le 23 juin prochain :

« 1. Le Congrès approuve les efforts réalisés jusqu'ici par la SPR en faveur d'une harmonisation des systèmes scolaires cantonaux, et invite le comité cen-

tral à mettre tout en œuvre pour engager les autorités compétentes à agir dans ce sens.»

A mettre tout en œuvre... Imagine-t-on bien ce que cela signifie ? Voyons un peu le programme du futur comité nanti de cette mission impérative. Il s'agira pour lui, entre autres :

- de nouer un contact aussi étroit que possible avec les associations d'enseignants non affiliées à la SPR, étant entendu que rien de valable ne pourra s'entreprendre, sur le plan romand, sans l'accord de toutes les sociétés pédagogiques primaires et secondaires des six cantons intéressés.
- d'orienter les DIP sur nos buts et nos projets ; de les solliciter de nouer entre eux des relations suivies ; de demander la constitution d'une ou de plusieurs commissions intercantonales officielles aptes à poursuivre les travaux commencés.
- d'assurer une représentation dans ces commissions, qui risquent d'être nombreuses dès qu'on abordera les questions de détail. Solliciter des collègues d'en faire partie, les orienter, les mandater, etc...
- d'agir sur l'opinion par la presse ou par d'autres moyens afin de renseigner objectivement le public sur l'esprit, le but et les limites des mesures d'harmonisation proposées.
- de veiller à ce que les décisions prises par les instances responsables, dans le cadre de ces mesures, correspondent à nos idéaux ; de présenter, le cas échéant, des résolutions, des contre-projets (A lire l'article de R. Nussbaum dans ce même « Educateur » du 30 mars : « Nous sommes las », on entrevoyait l'ampleur de la tâche...)
- d'assurer surtout une étroite liaison entre les sociétés cantonales et lui-même, afin que toutes les décisions, si minimes soient-elles, ne compromettent en rien les efforts particuliers conduits sur le plan cantonal.
- plus d'autres tâches mineures que le rapport énumère, en particulier l'organisation de cours, rencontres, séminaires intercantonaux, propres à développer au sein des enseignants eux-mêmes un fort sentiment de coopération romande.

En résumé, si l'école romande telle qu'elle était souhaitée par ses promoteurs vaudois entre dans la voie des réalisations, il est absolument certain que la tâche du comité central SPR sera singulièrement multipliée. Plus, c'est la structure intime de la SPR qui pourrait s'en trouver changée, car conçoit-on encore une fédération attelée à des tâches d'une telle envergure si elle ne doit rester que le « lieu de rencontre » que préconise G. Ehinger ?

De deux choses l'une : ou le Congrès de Bienne accepte les propositions de la Commission du rapport, en particulier celle qui est transcrise ci-dessus, ou il s'en tient à une attitude de prudence expectative et refuse de s'engager plus avant. S'il opte pour cette deuxième attitude, nous le regretterons, car deux années de collaboration intercantonale nous ont persuadés de l'extrême intérêt qu'il y a à aborder nos problèmes cantonaux à la lumière des expériences d'autrui. Mais nous serons au moins en présence d'une situation nette.

S'il accepte, qu'il le fasse alors avec la conscience précise des responsabilités nouvelles dont il va charger la SPR et ses dirigeants. Car il y aurait injustice, cruauté même, à imposer des tâches à un comité sans lui donner les moyens de les remplir. L'actuel comité est à la limite de ses possibilités ; ses ressources financières sont précaires et nécessitent un dévouement qu'on

ne saurait assez louer, mais qu'il serait inconvenant d'exiger indéfiniment.

La réorganisation prévue par les nouveaux statuts assurera certainement un accomplissement plus rationnel des besognes actuelles, mais ne les allégera pas assez pour qu'on puisse y ajouter sans autre celles énumérées plus haut. Pense-t-on que l'équipe qui va prendre la relève disposera d'une telle puissance de travail (et de tels loisirs) qu'elle pourra sans autre assurer, en plus des tâches présentes, la mise en route des mesures d'harmonisation romandes ? Poser la question, c'est la résoudre.

Loin de moi l'intention de jouer les Cassandre. Mais la franche attitude de mon ami Ehinger m'obligeait à une franche réponse. Comme responsable de l'étude entreprise par la SPR, il m'était difficile de ne pas lui dire que la conception qu'il se fait de la SPR ne saurait cadrer avec les responsabilités nouvelles qui pourront être celles de la Romande si le Congrès de Bienne en décide ainsi.

1er avril 1962.

J.-P. Rochat.

Duplique

Mon article du 30 mars sur les nouveaux statuts SPR inspire à J.-P. Rochat une réponse empreinte d'inquiétude : le président SPV est en train de tuer dans l'œuf la future « Ecole romande » ! C'est me prêter des intentions bien noires ; il faut donc que je m'explique plus clairement.

Voyons d'abord le cas particulier de notre étude « Vers une école romande » et de ses suites, puisque c'est l'objet essentiel de la réponse de J.-P. Rochat.

Le rapporteur sait que les problèmes d'**harmonisation des écoles romandes** ne me laissent pas indifférent ; j'ai collaboré de mon mieux à la préparation du rapport ; j'ai eu l'occasion de dire dans ce journal même mon admiration pour son énorme et intelligent travail ainsi que mon espoir que cette œuvre porte des fruits. Qu'il se rassure donc : mes sentiments n'ont pas changé !... Ce qui me chiffonne décidément toujours plus, c'est la procédure adoptée. La SPV a en effet appelé de ses vœux unanimes une étude « ... d'un sujet propre à promouvoir au plus tôt une Ecole romande ». Elle se devait donc (et elle l'a fait) d'apporter toute son aide à cette étude. Mais est-il juste que cette même SPV, nouvel apprenti sorcier, après avoir généreusement amorcé cette étude n'ait plus à se prononcer ? Je ne crois vraiment pas souhaitable que les sociétés cantonales soient mises en présence d'un fait accompli ; je crois même ce procédé dangereux.

Le Congrès de Bienne sera consulté, bien sûr, mais il ne représente en aucune manière les sociétés cantonales ; il n'a même aucune autorité, au terme des statuts. Ce sont en fait les 49 délégués, tous gens de confiance et animés des meilleures intentions qui prendront les décisions aux conséquences énumérées par J.-P. Rochat. Au moment d'abandonner une si large part de leurs prérogatives, ne serait-il pas normal que les sociétés cantonales soient invitées à se prononcer. Ne voit-on pas le danger de cette représentation indirecte par le truchement des délégués qui pourront en tout temps être désavoués par leurs sociétés respectives. Je ne discute pas de l'opportunité d'une *commission intercantonale des affaires pédagogiques*, je dis que la **manière de l'obtenir est fausse** !

Qu'en est-il des statuts ?

Les anciens (qui nous régissent encore), prévoient, art. 7, lettre e, que la révision des statuts incombe à l'assemblée des délégués.

Le nouveau texte proposé par le comité central est une véritable **refonte**. L'organisation interne de la SPR est profondément modifiée. Les attributions, par rapport aux sociétés cantonales, marquent une certaine centralisation. Que cette évolution soit souhaitable ou non, je ne le discute pas ici. Je pense que là encore la procédure suivie est fausse. Je prétends que **les sociétés cantonales doivent être consultées**. Afin que ma position soit bien définie, voici ce que je souhaite :

1. Qu'il soit introduit dans les nouveaux statuts une clause stipulant les objets sur lesquels les délégués ne pourront se prononcer valablement que dûment mandatés par leurs sociétés cantonales (fixation de la cotisation, révision des statuts, création d'un secrétariat central, etc.)
2. Que les nouveaux statuts soient soumis à l'approbation des sociétés cantonales.
3. Que le règlement de la future « Commission des affaires scolaires intercantonales » soit mis au point de manière très précise et soumis à l'approbation des sociétés cantonales.

J'espère vivement que mon ami Rochat ne verra pas, dans mes démarches, un désir d'empêcher de danser en rond. Les responsabilités que j'assume envers la SPV m'ordonnaient de montrer l'importance du « coup de barre » qui va se donner à la SPR.

G. Eh.

Fédération des Sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud

Départ de Me Margot, secrétaire semi-permanent, et nomination de son successeur Me Rochat

A la dernière assemblée des délégués de la Fédération, nous avons appris la démission de Me Alfred Margot, secrétaire central. « Dans sa modestie et bonhomie habituelles, Me Margot ne tient certainement pas à ce que nous lui disions tous les mérites que nous lui reconnaissions », affirmait M. Freymond, président. « Cependant, la fin d'un bail de 21 ans ne peut se terminer sans qu'au moins nous lui disions tous du fond du cœur, un grand merci. » La SPV se doit de remercier aussi celui qui a été un de nos meilleurs défenseurs et un conseiller aussi aimable que compétent. Croyez-moi ! défendre des fonctionnaires, des instituteurs, devant un parlement qui n'est pas toujours conscient de leur utilité et qui les croit des éternels insatisfaits, n'est pas ais. Me Margot sut toujours intervenir avec tact, avec habileté.

1941. La guerre ! Nous lisons dans l'*« Educateur »* : « Le 15 mars, les délégués de la Fédération se sont réunis à Lausanne... L'acte le plus important de cette journée fut la nomination d'un secrétaire semi-permanent. Le choix du comité s'est porté sur M. Alfred Margot, docteur en droit, avocat et député au Grand Conseil... Il offre sa franche collaboration et sollicite notre confiance... Chaque délégué est persuadé que M. Margot est exactement le secrétaire que nous désirions. » Ce nouveau secrétaire fut tout de suite mis à l'épreuve : en 1942, déjà, il joua un rôle important lors de la discussion sur les allocations de vie chère. Notre représentant à la Fédération, M. Ray, écrivait : « Il ne faudrait pas s'imaginer que tout vient tout seul ! Me Margot, député, a joué un rôle de premier plan au Grand Conseil et a magnifiquement défendu nos intérêts, et cela en toute objectivité. »

1942. Année de la trop fameuse motion Nicod : réélection périodique des instituteurs. Nous sommes heureux de voir Me Margot au sein de la commission chargée d'étudier la motion. Il saura nous soutenir avec son esprit pondéré et clairvoyant.

Ainsi, année après année, nous pourrions retracer son activité : statut 1947, règlement d'application, 1948 à 1950 ; 1951, loi sur la caisse de pensions ; 1955, 1re revalorisation importante des traitements depuis 1947 ; 1960, suppression des cotisations de rappel dans la loi sur la Caisse de pensions ; 1961, 2e revalorisation, etc. Chaque fois Me Margot a su nous défendre et, comme le disait le président, « cela a représenté pas mal de séances, de discussions, de difficultés à vaincre, en un mot, d'ennuis de toutes sortes ».

Merci donc, Me Margot ; au nom de tous les présidents et comités de la SPV qui ont travaillé avec vous et qui ont pu vous apprécier plus spécialement. Merci aussi au nom de tous les membres qui, souvent sans le savoir, ont profité de votre travail parfois obscur, mais efficace.

Pour présenter son successeur, je ne peux mieux faire que de vous citer quelques passages de la présentation qui en fut faite lors de l'assemblée des délégués :

« Le comité central a l'honneur, à l'unanimité, de vous présenter la candidature de Me Maurice Rochat, avocat, domicilié à Lausanne, au chemin de la Courette 10, dont l'étude se trouve au Grand-Pont 8.

» M. Rochat est né le 9 juin 1928 au Pont, où il a passé son enfance... Attiré par les études de droit, il suit les cours de l'Université de Lausanne qui lui décerne son doctorat en 1953... Marié, père de trois enfants, il sait ce que représente certaines charges comme il apprécie les joies de la famille...

» Sa position, l'estime dont il jouit, ont permis sans doute qu'il se présente aux dernières élections au Grand Conseil, où nous avons pu constater qu'il avait été élu dans un rang plus qu'honorables...

» Nous sommes persuadés que Me Rochat accomplira avec fidélité et confiance les fonctions de secrétaire central de notre fédération. »

Nous espérons pour notre part, que Me Rochat aura du plaisir en collaborant avec la SPV, et nous lui souhaitons beaucoup de satisfactions et peu d'ennuis dans ses nouvelles fonctions.

R. Pasche.

Postes au concours

L'Isle. Maître de classe supérieure.

Mont-La-Ville. Institutrice primaire.

AVMG - Sauvetage nautique

Ces années dernières, plusieurs piscines se sont ouvertes dans notre canton ; aussi la pratique de la natation se développe-t-elle de plus en plus dans nos classes. Nous devons donc donner à nos élèves une base de sauvetage nautique. Des cours répondant à ce besoin sont organisés chaque été par la Croix-Rouge de la Jeunesse. Pour diriger et coordonner cette activité sur le plan cantonal, l'AVMG cherche un maître de gymnastique intéressant à ce domaine. Il s'agit de :

- déterminer le lieu des différents cours organisés par la Croix-Rouge de la Jeunesse,
- d'assumer la responsabilité technique,
- de visiter les cours pour en uniformiser l'enseignement.

S'annoncer auprès du chef technique de l'AVMG jusqu'au 10 mai, R. Yersin, av. Rolliez 12, VEVEY.

† Eugène Guex

Le 28 mars, une foule nombreuse accompagnait, au cimetière de l'Isle, la dépouille mortelle de notre regretté collègue : Eugène Guex.

Né en 1908, breveté maître primaire en 1928, puis maître P.S. en 1940, Eugène Guex reprenait, en 1938, la classe primaire supérieure de l'Isle qu'il dirigea jusqu'à sa mort. Sa santé l'obligea ces dernières années, à interrompre à quelques reprises son enseignement, mais son courage exceptionnel l'a poussé à tenir sa classe jusqu'au bout. Quel exemple merveilleux il nous laisse !

Esprit non conformiste, cachant sous un dehors par-

fois bourru une extrême sensibilité, Eugène Guex fut un excellent collègue, un ami attentionné et dévoué. Il incarna une pleine réussite dans notre profession qui réclame tant de qualités. Si parfois sa franchise nous déconcertait, son contact était bienfaisant. Homme très près de la nature, il savait défendre avec conviction les méthodes que son intuition pédagogique et son imagination extraordinaire lui suggéraient. Toujours il s'efforça de comprendre la jeunesse, de vibrer au drame qu'elle vit aujourd'hui, de lui apporter en tout circonstance son assistance affectueuse plutôt que d'user d'une séche sévérité.

Nous l'aimions tous et nous garderons toujours de lui un souvenir reconnaissant et fidèle.

GENÈVE

TRIBUNE

LIBRE

Déformer n'est pas réformer

Après cinq ans de discussions, le projet officiel de réforme de l'ESI, faute d'avoir été énergiquement défendu par son auteur et les responsables du DIP, a été peu à peu vidé de son contenu social. Ce qui faisait son originalité : une 7e non différenciée offrant toutes les options désirables, donc les meilleures conditions possibles d'orientation et une véritable démocratisation des études secondaires, a vécu. Ayant admis, l'an passé, une répartition en deux sections A et B, mais avec « tronc » commun, M. A. Borel semblait avoir trouvé un compromis acceptable pour tous. Nous nous y étions ralliés volontiers, car la réforme pouvait encore être sauvée et nos 7es P., qu'on nous enlevait, entrer dans un cycle d'orientation digne de ce nom.

L'élection spectaculaire du socialiste et remarquable professeur de physique A. Chavanne au Conseil d'Etat, à la tête de l'IP, nous avait laissé bon espoir. Président de l'Intersyndicale, M. Chavanne s'était montré combattif et obtint souvent des avantages de nos autorités, qu'il ne ménageait guère à l'occasion. Aussi déplorons-nous sa décision inconcevable selon nous, d'adopter le point de vue du Collège, qui coïncide étonnamment avec celui des Syndicats patronaux et de l'Union Famille-Ecole, celle-ci ne représentant valablement ni les parents, ni le corps enseignant.

Tout s'écroula donc, en ce maussade mercredi 4 avril, à cause de la question du latin en 7e, auquel nos meilleurs cultivés se cramponnent, comme si la République était seulement au Collège et le salut de Genève suspendu à 3 heures hebdomadaires de latin !

On oublie que l'Autriche n'enseigne le latin qu'à partir de 13 ans ; la Grèce, l'Angleterre, l'Italie, la Roumanie, de 14 ans ; le Portugal de 16 ans. Que la durée de cet enseignement est de 6 ans en France, au Pays-Bas, en Autriche, Belgique, 5 ans en Italie et en Espagne, 4 ans en Grèce, Angleterre et Roumanie. Que la proportion du temps consacré au latin en classique par rapport à l'ensemble des disciplines est de 18 % à Genève, 16 % en Italie et en Allemagne occidentale, 13 % en France et en Belgique, 12 % en Autriche, 7 % en Angleterre !

Et l'enfant ? S'est-on soucié de son intérêt et de son bonheur ? Quand tous nos élèves de 7es rurales iront à Genève, imagine-t-on les problèmes que cela posera à nombre de parents ?

GENÈVE

Lorsque les élèves de la section B devront assimiler au 3e trimestre les 70 heures de latin dont auront bénéficié leurs camarades de la même classe durant le 1er semestre, plus les 30 leçons qu'ils recevront au cours du 3e trimestre, cela en dehors de leur travail scolaire habituel, y aura-t-il beaucoup d'amateurs pour franchir la passerelle ?

Attention, chers collègues, nous sommes dans un engrenage dangereux. On parle déjà d'introduire l'enseignement de l'allemand en 6e P. et de refondre complètement le programme de ce degré — UFE dixit ! De fil en aiguille toute notre école, si vous n'y prenez garde, passera dans le lamoignon. Belle orientation, en vérité !

Un seul espoir : désamorcer toute bombe avant qu'elle n'éclate. Exemple : la bombe G. Et nous avons gardé nos 6es !

Je n'ajouterais à ces considérations pessimistes que le texte de la dernière Résolution de l'UIG, découlant de l'attitude de ses membres au cours de la séance plénière du 28 mars. Rédigée par le bureau du comité le 2 avril, elle a été adressée le lendemain à M. le président Chavanne qui n'a pu en tenir compte, les jeux étant faits depuis longtemps ! Mais il eût pu aussi renvoyer l'expérience projetée à une époque où les conditions primordiales de sa réussite fussent réunies, ce qui ne sera pas le cas en septembre.

C'est trop nous demander, Monsieur le Président, de collaborer dans l'enthousiasme, nous les primaires, à cette caricature d'expérience, alors que nous sommes profondément déçus et avons le sentiment d'avoir été proprement « joués ».

E. Fiorina.

UIG - Résolution :

Les membres de l'UIG, réunis en séance plénière le 28 mars 1962, constatent que :

1. la création prochaine d'un cycle d'orientation de 3 ans, terminant la scolarité obligatoire, est définitivement admise par le Département de l'instruction publique et par les associations des corps enseignants primaire et secondaire ;
2. à la veille de l'expérimentation d'une 7e d'orientation, la structure de ce degré, articulation délicate de tout le système, est à nouveau remise en question alors qu'il avait été prévu une différenciation en 2 sections, proposition approuvée par l'UIG lors de sa séance plénière du 1er décembre 1961 ;
3. la commission des programmes, qui comprend des délégués de notre association, travaille depuis une

année sans avoir encore reçu de directives précises, ce qui a provoqué le malaise actuel confirmé lors de la séance officielle du 22 mars présidée par M. André Chavanne.

Ils demandent que :

1. l'expérience qui sera tentée dès septembre 1962 dans une vingtaine de classes de 7e orientation, filles et garçons, soit basée sur la formation de deux groupes d'élèves, doués et moins doués, dont les maîtres approfondiront plus ou moins les notions figurant au programme commun à **toutes** les 7es sans exception ;
2. l'enseignement du latin ne figure pas à ce programme pour les raisons suivantes :
 - a) les retards scolaires constatés en juin 1960, se sont produits : pour $\frac{1}{3}$ dans l'enseignement primaire, pour $\frac{2}{3}$ dans l'enseignement secondaire, en particulier : 7es du Collège de Genève et 6es latines garçons et filles. (Voir rapport Roller, 61-63, p. 28);
 - b) la suppression du latin en 7e d'orientation est une condition essentielle pour permettre le passage normal de la section B à la section A et assurer ainsi une **véritable orientation** de tous les élèves de ce degré.

En conséquence, ils prient instamment le chef du Département de tenir compte de ces motifs lorsqu'il prendra une décision définitive concernant la structure des 7es d'orientation.

Commentaires :

Si le projet présenté lors de la séance du 22 mars par M. Jaquet était adopté, il n'y aurait plus d'orientation possible.

L'introduction de l'étude du latin dans les 7es - filles ne ferait qu'aggraver la situation actuelle et augmenterait le nombre déjà excessif des retards scolaires. Le but initial de la réforme était pourtant de les diminuer !

L'étude simultanée du latin et de l'allemand en 7e année créerait des difficultés supplémentaires. Or, en dépit de cette surcharge, la plupart des parents préféreront inscrire leurs enfants en classe avec latin, quitte à les changer de section plus tard. Il n'y aurait donc plus orientation mais sélection.

Il ressort d'une importante enquête du BIE, conduite dans 22 pays, que l'enseignement du latin débute en moyenne à 13 ans, et dure 6 ans en moyenne.

Dans la majorité des cas, les goûts des enfants ne sont pas clairement définis au moment de l'entrée dans le cycle d'orientation. Une sélection en 6e semble donc prématurée. Les psychologues s'accordent à dire que l'orientation est d'autant meilleure qu'elle a lieu plus tardivement. Il faut donc éviter de fermer irrémédiablement des portes. C'est une question de **justice sociale**. Une politique scolaire basée uniquement sur le principe de l'élimination n'est pas admissible.

Dans l'intérêt même des enfants, les classes d'orientation doivent être tenues par un nombre minimum de maîtres. Quant à l'argument du retard que subiraient les élèves poursuivant des études littéraires, il est infondé. En effet, si l'orientation est bien faite en 7e, les classes seront beaucoup plus homogènes en 8e et le travail plus rapide et plus efficace qu'aujourd'hui.

Le cycle d'orientation que nous proposons permettrait de supprimer le fossé entre les enseignements primaire et secondaire dont les enfants sont souvent les victimes.

Bureau du comité de l'UIG.

Union des instituteurs genevois Section des dames

Rapport de la présidente

Exercice 1961-1962

Chers collègues,

Une fois de plus, le premier jeudi de mars nous réunit en ces salons accueillants, autour de ces tables fleuries. Vous êtes venus nombreux à ce rendez-vous. Que vous apportera-t-elle, cette après-midi ?

Tout d'abord, un aperçu de l'activité de l'UIG, la preuve que notre Union est bien vivante, bien présente. Un court entracte nous permettra de bavarder quelques minutes autour d'une tasse de thé. Enfin, une voyageuse bien connue, doublée d'une conférencière, nous emmènera bien loin de l'Hôtel des Bergues et de l'école !

1. Effectif

En ce 1er mars, notre société groupe 265 membres actifs et 130 membres honoraires. Nous avons eu le grand plaisir d'ajouter à nos listes 17 nouveaux noms. Les voici : Mmes et Mlles Forestier, Maeder, Malinjod, Meyer, Christinaz, Pillet, Jichlinski, Grob, Estoppey, Haemmrli, Morier, Mermoud, Vallotton, Dumartheray, Savary, Berset, Hutin.

A toutes ces collègues, nous souhaitons de trouver aide et sympathie parmi nous.

Dix institutrices nous ont quittées ; les unes ont pris leur retraite, les autres ont renoncé à leur profession. Ce sont Mmes et Mlles Nicolas, Candaux, Läderach, Menkès, Quennoz, Dorier, Christe, Preti, Filliez, Aeschlimann.

Puissent les années que vous allez passer maintenant, loin de l'école, de ses joies et de ses soucis, vous apporter, Mesdames, d'autres joies et moins de soucis ! A vous, Mlle Aeschlimann, qui avez fait partie du comité de l'UIG, nous disons : « Bonne et longue retraite ! »

Merci à celles qui ont pensé à nous signaler leur changement d'adresse ou de nom — nous évitant ainsi ces fastidieuses lettres en retour « Parti sans laisser d'adresse » ou « Adresse inexacte ».

Enfin, je n'aurai garde d'oublier que, pour la première fois, notre groupement compte un membre d'honneur : Mlle Charmot. Notre reconnaissance envers elle nous a créé le joyeux devoir de lui conférer ce titre rarissime.

2. Activité

Si, de mars à juin dernier, le travail ne nous a jamais manqué, en automne, nous avons été emportées dans un vrai tourbillon. Tout au long de cette année, séances ordinaires de section, comités mixtes et assemblées plénières se sont enchaînés avec une remarquable continuité !

Pour tenter de rationaliser notre travail dans la mesure du possible, nous nous sommes assuré les services d'une secrétaire qui travaille pour nous, deux heures par semaine, à Vernier.

Quelles furent les principales dates de cet exercice 1961-1962 ?

Le 19 avril, le traditionnel thé des correspondantes nous permettait d'accueillir nos déléguées et correspondantes de bâtiments dans un salon de cet hôtel. Merci à toutes ces collègues qui veulent bien nous représenter dans des groupements aussi divers que : Cartel intersyndical et Ouvroir de l'Union des femmes, CIA et fon-

dation « Pour l'Avenir », Centre de liaison des Associations féminines et AGMEP... et tant d'autres.

Le 26 avril s'ouvrirait l'exposition « Notre école primaire ». Un panneau avait été réservé à l'UIG. Nous avons pu présenter là les aspects variés de la vie d'une institutrice. L'UIG ne fut pas oubliée non plus lors de l'inauguration officielle de cette manifestation.

Le 3 mai, nous avions invité les maîtresses de couverture à venir nous parler de leurs problèmes.

Les 26 et 27 mai, trois d'entre nous ont eu le grand plaisir de pouvoir participer au Séminaire de Chexbres. Je vous rappellerai que ces rencontres ont été organisées, ces trois dernières années, par la SPR et le Centre d'information et de public relations. C'est à M. Pierrehumbert qu'il incombait de diriger les débats après chaque conférence.

Le thème d'études choisi en 1961 : « L'évolution de l'économie et ses répercussions sur l'enseignement et la jeunesse » nous a permis d'entendre des exposés fort intéressants de personnalités du monde de l'industrie. C'est à Chexbres aussi que nous fut révélé le beau film d'Henry Brandt : « Quand nous étions petits enfants. »

Le 6 décembre, une agréable soirée nous attendait au Buffet de la gare. L'an passé pourtant, je vous annonçais que nous renoncerions sans doute à notre habituelle fête de l'Escalade qui réunissait décidément trop peu de monde. Pourquoi avoir changé d'idée ?

L'une de nos collègues enfantines nous avait proposé un si charmant spectacle que la tentation fut trop forte. Il est si rare que quelqu'un offre spontanément son concours ! Quelques marionnettistes nous ont présenté l'Escalade « vue des coulisses » en tableautins vivants et colorés à souhait.

A cette esquisse de notre activité, il s'agit d'ajouter les neuf séances ordinaires de section, les quatorze comités mixtes et les sept séances de délégations qui ont jalonné cette année. Je n'aurai garde d'omettre non plus cinq assemblées plénieries. Les questions à l'ordre du jour ? Revalorisation, réforme des degrés 7, 8, 9 et concordat avec le Syndicat de l'enseignement. La réunion définitive de l'UIG et du Syndicat de l'enseignement est en effet chose faite depuis le mercredi 14 février. C'est là une très heureuse solution à un problème demeuré trop longtemps en suspens.

Mais le tableau de cet exercice 1961-62 ne serait pas complet sans nos visites d'entreprises. En avril, la fabrique Laurens, en mai, Caran d'Ache accueillaient nombre d'entre nous. Une fois de plus, on nous reçut fort bien et nous pûmes avoir un entretien avec la direction de ces maisons.

Enfin, la note ensoleillée : le lundi de Pâques, un petit groupe genevois, auquel se joignaient bientôt des collègues vaudois, fribourgeois et valaisans, partait vers l'Italie. Ce voyage d'études, organisé par la SPR et Fraternité mondiale, nous a conduits par Turin, Gênes, jusqu'à Florence et, de là, à Bologne et Milan. Partout, nous avons été accueillis de la plus charmante façon : visites d'usine, d'écoles (dont la célèbre Scuola Rinnovata de Milan et l'école hôtelière de Bologne) se sont succédé, laissant toutefois quelque temps libre pour admirer le pays ! Tous les participants à ce voyage en ont gardé un magnifique souvenir.

3. Relations avec le Département

Chaque année, nous vous répétons combien nous apprécions de pouvoir dialoguer avec nos autorités. Cette année encore, nous avons eu maintes occasions de bénéficier de cet avantage. Et pourtant, tout ne fut pas facile ces derniers mois : rumeurs contradictoires, man-

que d'informations directes, influences extérieures, tout contribua à créer un sentiment de malaise, de flottement et d'incertitude.

Rappelons brièvement les points litigieux :

1. *Le problème de l'allemand* qui n'a pas encore trouvé sa solution.

2. *La dernière revalorisation* qui nous a obligés à de multiples et pénibles démarches.

3. *Le recrutement* est un problème commun aux aspects divers dont la solution ne doit pas être trouvée dans l'abaissement des exigences professionnelles, abaissement qui amènerait une dévalorisation rapide de toute la profession enseignante, sans pour autant améliorer ce fameux recrutement.

4. Ce qui précède explique notre réserve à l'égard des *cours de perfectionnement*, baptisés maintenant « cours d'information ». Si nous sommes heureuses de cette initiative, il est normal que nous demandions à être pleinement informées quant à l'organisation de ces cours et aux modalités d'inscription.

5. *La réforme* de l'enseignement secondaire inférieur qui, au début, avait entraîné notre adhésion enthousiaste, nous a jetées cette année dans le plus grand désarroi. Il semble pourtant que, ces dernières semaines, nous sortions de cette longue période de tâtonnements. Nous reprenons espoir : les discussions mèneront enfin à quelque chose de positif. C'est pourquoi nous sommes certaines que ce problème sera l'occasion de reprendre avec nos autorités un dialogue vraiment constructif.

4. Commissions et groupes

Le Centre de documentation de Vernier continue sa réjouissante activité. Des commandes lui viennent maintenant également d'autres cantons.

Cette dernière année a vu l'éclosion de nouvelles fiches : conjugaison, travail sur les oiseaux. Vous pourrez vous procurer ici-même auprès de Mme Mermilliod ces travaux et les livres de Mme Curchod si joliment présentés. Des fiches d'exercices de gymnastique, d'histoire de 6e et 7e, des textes pour la géographie de 6e constitueront la prochaine étape. Merci à tous ceux, Georges Gallay en tête, qui collaborent à cette tâche.

Grâce à son installation, le Centre nous rend encore bien d'autres services. Vite un saut à Vernier : voici une circulaire urgente rédigée puis imprimée, les enveloppes préparées et le tout prêt à être expédié. L'UIG peut être fière de posséder un tel instrument de travail.

Le groupe choral se consacre avec toujours plus de joie à la belle musique. Ce n'est pas sans fierté que nous suivons sa carrière : à Genève, le dimanche des Rameaux, Passion selon St-Mathieu ; à la cathédrale de Lausanne, en juin, un concert de « solistes » ; à l'église d'Orbe, en automne, nos collègues interprétaient plusieurs œuvres anciennes.

Nous sommes loin de nos modestes débuts, alors qu'une classe du Mail résonnait du « Chant des oiseaux » de Daquin. Plusieurs des choristes d'alors ont fait place à d'autres chanteurs. Fort heureusement, le « Kapellmeister » est resté le même : merci, Monsieur Delor !

Trois commissions de l'UIG étudient les problèmes suivants : la revalorisation morale de notre profession, les études pédagogiques et nos relations avec le Département, cette dernière n'ayant été réunie qu'une seule fois. A la demande de notre directeur, nous avons délégué deux institutrices à la commission pour la préparation des 7es d'orientation.

Je tiens à remercier vivement toutes mes collègues qui acceptent de faire partie de l'un ou l'autre de ces groupes de travail. Leur tâche n'est pas toujours facile, je le sais. Grâce à elles, pourtant, l'UIG-Dames est présente où et quand il le faut.

5. Relations avec la SPR et les autres sociétés pédagogiques

Les deux journées de Chexbres, qui se renouvellent chaque année, nous permettent de rencontrer des collègues d'autres cantons. La même possibilité nous est offerte lors des congrès des sociétés amies. Chaque fois, nous regrettons les uns et les autres de nous connaître si mal au point d'ignorer — ou presque — à Genève, les problèmes vaudois ou neuchâtelois. Seul, l'*« Educateur »* nous apporte quelques échos de la vie corporative chez nos voisins.

Cette année, il est vrai, plusieurs de nos collègues — dont deux institutrices que je remercie — ont pris régulièrement part, à Lausanne, aux séances de préparation du rapport sur le sujet qui sera celui du Congrès : « Vers une école romande. » Ce long travail a demandé la participation de toute la Romandie pédagogique. Cela n'est pas allé sans heurts, bien sûr, mais, au moins, un effort réel de collaboration a été tenté.

La SPR s'achemine vers son Congrès quadriennal. Il aura lieu à fin juin à Biel. Cette année voit donc l'expiration du mandat de l'actuel comité directeur de la SPR. Le président biennois, M. Perrot, confiera sa charge à un président vaudois. Le grand souci de M. Perrot est de laisser à son successeur une société mieux organisée, mieux préparée à représenter les enseignants de Suisse romande sur le plan international. C'est pourquoi la refonte complète des statuts SPR figure à l'ordre du jour de la très prochaine assemblée des délégués qui se tiendra à Neuchâtel le samedi 10 mars.

Les relations avec le corps enseignant secondaire ont été placées sous le signe de la réforme de l'enseignement secondaire inférieur dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Le 9 février dernier, nous nous retrouvions avec nos collègues secondaires pour confronter nos idées sur ce sujet épineux. Nous souhaitons vivement que ces échanges de vue ne demeurent pas vains mais qu'ils constituent un premier pas vers une meilleure entente et surtout vers une réelle coordination entre les deux ordres d'enseignement. Tous, élèves, instituteurs et professeurs n'auront qu'à se louer d'un tel changement d'atmosphère.

6. Entraide

Notre assemblée annuelle est l'occasion de rappeler (ou d'apprendre ?) à chacune de nous que le fonds d'entraide compte sur notre contribution. Il apporte sa pierre à plus d'une œuvre méritant notre appui.

7. Centre de liaison des Associations féminines

L'immeuble du quai des Vernets est bientôt terminé. 189 personnes se sont inscrites : on ne dispose malheureusement que de 42 appartements. C'est pourquoi l'Association des Vernets d'Arve a entrepris toutes démarches nécessaires pour l'achat d'un deuxième terrain.

Conclusion

Le 2 mars de l'an passé, c'étaient quatre membres de notre comité qu'il fallait remplacer. Aujourd'hui, nous n'aurons « que » deux vides à combler.

Mlle Monique Ducret nous a quittées, non sans avoir participé à plusieurs séances de travail de la commission « Vers une école romande », à Lausanne.

Mlle Andrée Quennoz n'aura fait qu'une courte apparition parmi nous ; elle nous fut proposée l'an dernier seulement par le Syndicat de l'enseignement.

Merci à vous Mesdemoiselles, pour votre aimable collaboration.

Au terme de cette deuxième année de présidence, je remercie également de tout cœur mes collègues du comité. Une atmosphère de chaude sympathie préside à chacune de nos séances, rendant le travail plus aisément, les inévitables difficultés moins redoutables.

A vous aussi, M. Journet, un grand merci ! Vous avez su faciliter notre tâche commune par votre constante bonne humeur et votre courtoisie.

Mlle Marcuard se fera mon interprète auprès de Mme Meyer de Stadelhofen pour lui dire combien sa collaboration fut agréable.

Beaucoup de choses se sont passées en ce pauvre laps de temps de douze mois : joies et réconforts, peines et déceptions ne nous furent pas ménagées. Mais, en définitive, le souvenir des beaux moments n'efface-t-il pas tous les autres ?... ou presque ?

M.-L. Vachoux

Association antialcoolique du corps enseignant genevois

Rapport du président pour l'année 1961 (Extraits)

L'alcoolisme est en augmentation. Il est nécessaire d'avoir à Genève une loi plus moderne pour enrayer l'alcoolisme à ses débuts. Voici quelques renseignements sur notre activité :

Assemblée générale

Cette assemblée a eu lieu le 22 mars 1961 au Restaurant sans alcool de Montbrillant avec exposition des meilleurs dessins présentés par les élèves des écoles primaires au Concours antialcoolique.

Mme Wicky rend compte de la délégation à Lausanne pour la présentation du film « La promesse des fleurs ».

Mlle Assimacopoulou signale les banderoles pour le Salon de l'Automobile : « Alcool = Accident ».

Après un repas en commun, le président M. H. Coeytaux, présente à l'assemblée le conférencier du jour : M. A. Mamin, chef de l'Office antialcoolique du canton de Vaud.

Expériences vaudoises

La première loi antialcoolique vaudoise date de 1906. La loi vaudoise de 1941 part du principe qu'il faut réagir au début de l'alcoolisme et non quand le mal est déjà fait. La loi vaudoise de 1949 prévoit l'intervention de l'autorité auprès des conducteurs pris de boissons.

Il y a seize offices régionaux antialcooliques dans le canton. La loi a institué une petite commission de trois membres : un président, un médecin, un secrétaire.

Un gendarme en civil est autorisé à aller chercher un malade.

L'office cantonal de Lausanne comprend trois personnes en permanence : un directeur, un assistant social, un secrétaire, plus un médecin et un psychiatre qui s'occupent des cas graves.

Les traitements se font à l'antabuse et à l'apomorphine. Les malades sont hospitalisés dans une clinique officielle ou dans des maisons privées.

La commission cantonale antialcoolique présente un rapport au Conseil d'Etat sur son activité.

Selon la loi sur les auberges, il est interdit de boire avant 7 heures ; aucune boisson alcoolique ne peut être vendue aux mineurs au-dessous de 16 ans et aux interdits d'auberge.

Voici quelques renseignements au sujet des dispositions vaudoises : mise sous tutelle d'un alcoolique, remplacer l'emprisonnement par une cure de désintoxication pour des délit dus à l'alcool. Souvent les conducteurs sont condamnés sans sursis.

La collaboration avec les œuvres privées est étroite.

Le Conseil d'Etat signale à l'office antialcoolique toute personne condamnée pour ivresse au volant ; une enquête est faite, la personne est convoquée et renseignée sur le danger.

L'office a aussi une tâche sociale : trouver une situation pour ceux qui quittent l'asile, aider la famille pour payer les dettes. Depuis 1942, il y a 10 000 dossiers, le travail est immense. En 1960, on signale 351 conducteurs pris de boisson. Les résultats sont encourageants, mais il faudrait créer un puissant climat antialcoolique.

Concours antialcoolique

Le concours antialcoolique dans les écoles primaires pour les 7es et 8es de tout le canton a eu lieu le 19 avril 1961. 90 classes ont présenté des travaux ; 88 livres ont été remis lors de la distribution des prix aux Promotions comme prix pour les meilleurs travaux. D'autres récompenses ont été remises aux élèves des écoles primaires pour de bons travaux, il s'agit de 289 abonnements au journal antialcoolique pour la jeunesse, le « Walter Tell ».

Nous adressons nos vifs remerciements aux membres du comité qui ont bien voulu corriger les travaux des élèves.

Les concours antialcooliques pour les jeunes filles des établissements secondaires avaient été fixés dans la première quinzaine de mai ; 10 livres comme prix ont récompensé les meilleurs travaux.

Fête du « Livre d'or »

Les instituteurs et les institutrices ont signalé plus de 2000 écoliers abstinents au président.

La fête du « Livre d'or » pour les écoliers abstinents a eu lieu l'après-midi du jeudi 18 mai 1961 dans la grande salle de l'école des Arts et Métiers, rue de Lyon 22 ; au programme, M. Jean Brocher a présenté trois beaux films : 1. Le cerveau-pilote ; 2. L'utilité d'un hélicoptère ; 3. L'île aux oiseaux.

NEUCHATEL

Assemblée des délégués

Jeudi 10 mai, à 18 h. 30, à Neuchâtel. Le lieu et l'ordre du jour paraîtront dans l'*Educateur* du 4 mai.

Le comité central.

Cartel

Depuis plusieurs mois, le comité de travail pour la revalorisation de nos traitements s'était substitué au Cartel. Maintenant que la nouvelle loi est votée et ce

Assemblée des délégués suisses les 17 et 18 juin 1961 à Schaffhouse

La déléguée de Genève était Mme L. Raviola. Voici quelques extraits de son rapport présenté au comité le 23 octobre.

Mme Raviola signale l'accueil admirable et l'organisation impeccable de cette assemblée.

On a parlé du danger des chocolats à la liqueur pour les enfants, du travail remarquable de « Felicitas » qui est un groupe de jeunes séminaristes, des protège-cahiers antialcooliques qui sont vendus par le bureau de la Croix-Bleue à Berne ; un journal populaire illustré, « Santé de notre peuple », sera publié, soit 50 000 exemplaires en français pour la Suisse romande.

Le dimanche après-midi, les délégués ont fait une promenade sur le Rhin jusqu'à Stein-am-Rhein.

Action au château de Ripaille

Dans une séance de comité, Mlle N. Assimacopoulou a parlé d'une action « Jus de raisin » par Mme Necker, au château de Ripaille.

Enseignement antialcoolique et information

Les publications antialcooliques suivantes ont été envoyées dans les écoles : 1. « J'étais un alcoolique », de Jean Charles, biographie et guérison d'un alcoolique ; 2. « Données scientifiques sur l'alcool », manuel scolaire illustré ; 3. des protège-cahiers ; 4. des cahiers « Livre d'or » indispensables pour la propagande de l'abstinence dans les écoles ; 5. 600 calendriers offerts par la Ligue suisse des femmes abstinentes à raison d'un calendrier par classe à partir de la 2e année primaire avec textes antialcooliques et dessins pour chaque mois.

Voici un exemple d'un texte à commenter par l'instituteur pour ses élèves :

« La fermentation détruit le sucre du jus de fruit et le transforme en acide carbonique et en alcool. »

Quelques articles antialcooliques ont été envoyés aux journaux.

Nouveaux membres

Nous avons eu la joie de recevoir de nouveaux membres dans notre société, de jeunes instituteurs et institutrices au début de leur carrière pédagogique, ce sont : Mmes Méry Munch, Jacqueline Ruel, Ingrid Meyer, Nicole Morier et M. Gilbert Meuwly.

Nous souhaitons avoir de nouveaux membres dans notre association pour un soutien toujours plus grand devant l'augmentation de l'alcoolisme, pour une nouvelle loi genevoise afin d'intervenir au début de l'alcoolisme, pour une information antialcoolique toujours plus intense, pour la formation antialcoolique du corps enseignant et pour un enseignement antialcoolique dans les écoles toujours plus vivant et plus fécond.

H. Coeytaux, président.

NEUCHATEL

gros souci passé, les délégués ont pu être à nouveau convokés.

En ouvrant la séance, le président, M. Berberat, félicite M. Roger Hügli de sa nomination au poste d'adjoint au premier secrétaire du Département de l'instruction publique.

Une lettre de remerciements a été adressée à l'ancien président du Cartel, M. Luc de Meuron, pour tout le travail préalable à la campagne qu'il avait accompli

avec énergie et intelligence. Un message de gratitude a été aussi envoyé à M. Reymond à l'intention du Cartel syndical neuchâtelois qu'il préside.

L'assemblée décide encore d'exprimer par lettre au Grand Conseil, au Conseil d'Etat et aux diverses associations syndicales notre reconnaissance pour leur précieux appui lors des dernières votations. Un débat s'ouvre ensuite sur la question de l'indice du coût de la vie et l'augmentation de nos traitements y correspondant. L'application de l'art. 28 de la loi devrait se faire incessamment. A Lausanne, par exemple, on se base par anticipation sur l'indice 195 pour ne pas avoir à y revenir sitôt après.

Les comptes de la campagne nous permettent de dire que la cotisation qui sera réclamée à tous les membres

des associations du personnel de l'Etat s'élèvera à **cinq francs**.

Puis une longue discussion a lieu au sujet de la Caisse de pensions de l'Etat et du statut de l'enseignement qui nécessiteront une préparation minutieuse avant l'entrevue que nous solliciterons du gouvernement pour leur examen.

On parle enfin des allocations de résidence qui devront être revues à la Chaux-de-Fonds et au Locle à l'instar de ce qui vient d'être mis au point à Neuchâtel.

W. G.

Bienvenue

Nous accueillerons cordialement dans la SPN-VPOD, notre jeune collègue, Mlle Marlyse Jeanneret, institutrice au Locle.

JURA

BERNOIS

Bienne : Une retraite

Une émouvante manifestation s'est déroulée à Bienne, au Collège de la Champagne, vendredi 30 mars. On fêtait le départ de M. Charles Jeanprêtre, instituteur, qui prenait sa retraite après 47 ans d'enseignement. La cérémonie, à laquelle assistèrent tous les collègues de M. Jeanprêtre, M. Jean-Roland Graf, directeur des Ecoles, M. Albert Berberat, inspecteur et plusieurs membres de la Commission d'école, fut un hommage de reconnaissance, d'amitié et de fidélité au travail rendu à un excellent serviteur de l'école. Prurent la parole successivement MM. L. Aubert, au nom de la Commission d'école, M. J.-R. Graf, au nom des autorités municipales, M. Serge Jeanprêtre, au nom du corps enseignant et M. A. Berberat, au nom des autorités cantonales. Tous les orateurs se plurent à rappeler la haute valeur de l'enseignement de Charles Jeanprêtre, son dévouement sans bornes à la cause de l'école, son travail si apprécié au sein des organismes pédagogiques locaux, cantonaux et romand. Avec émotion, notre collègue répondit aux nombreux orateurs. Il le fit avec cette modestie que nous lui connaissons, se défendant de mériter tous les éloges qui venaient de lui être décernés ; puis il rappela, avec cette netteté qui est le propre de son caractère, sa façon de concevoir la vie, tant scolaire que personnelle. Notre collègue Jeanprêtre est un philosophe et un sage. Puisse-t-il jouir longtemps de cette retraite qui débute pour lui sous les plus heureux auspices.

L'Éducateur est heureux d'adresser à cet excellent pédagogue ses félicitations et ses voeux.

Section de Porrentruy - Synode du 14 mars 1962

Il a eu lieu à Porrentruy, sous la présidence de notre collègue R. Prudat, en présence de MM. Guéniat, directeur de l'Ecole normale et Widmer, recteur de l'Ecole cantonale. Après le rappel du décès tragique de Marcel Mertenat, membre de la section, emporté par une avalanche avec trois de ses élèves, l'assemblée observe une minute de silence, puis le président présente son rapport d'activité. Notre collègue Prudat a participé à quatre cérémonies de mises à la retraite, présidé quatre synodes, huit réunions du comité et assisté à plusieurs séances SPJ et SPR. Il est intervenu plusieurs fois auprès des autorités de quelques communes en vue de discuter et de résoudre certains problèmes délicats. Qu'il en soit vivement remercié.

Les visites d'usines — Burrus à Boncourt, Tornos à Moutier, Imprimerie du Pays, Lithographie Frossard et Fabrique de chaussures Minerva à Porrentruy — ont obtenu un beau succès. Le président souhaite pourtant que les collègues s'y intéressent davantage encore à l'avenir.

Le rapport de caisse, présenté par Charles Moritz, St-Ursanne, est accepté avec remerciements au rendant compte.

Quatre membres sont admis dans la section : M. Alain Steiner, professeur à l'Ecole cantonale, Mmes Lucienne Mischler, Bonfol, B. Fluckiger, Courgenay, et Jolissaint-Riat, Réclère. On enregistre, en revanche, la démission de Mme Glausser, maîtresse d'ouvrages à Brissaucourt.

Trois nouveaux membres sont élus au comité. Ce sont Mme R. Oeuvray-Borruat, Chevenez, Mlle T. Froté, Porrentruy, et M. F. Rossé, Boncourt, qui remplacent Mmes Born-Ecabert, Piquerez-Theubet et M. R. Terrier.

M. René Monnat, membre du comité cantonal, entretient ensuite l'assemblée de la votation du 1er avril qui doit permettre — si le souverain le veut bien — d'augmenter nos traitements de 6% environ. Il rappelle que le comité cantonal poursuit ses efforts pour que le Grand Conseil soit habilité, le plus rapidement possible, à décider seul de nos traitements.

Et c'est par une intéressante causerie de M. François Schaller, Dr ès sciences économiques, sur « La magie de l'échange dans la théorie marxiste », que prit fin cette cordiale assemblée.

Bientôt Pâques !

**Un homme averti
en vaut deux !**



la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

SI JE TE DONNAIS CINQ FRANCS...

La classe va aborder l'étude du conditionnel. Il faut qu'à ce moment-là le jeune maître soit bien au clair quant au but qu'il cherche à atteindre. Non pas seulement la compréhension et la mémorisation de ce nouveau chapitre de la grammaire, mais sa mise au service de l'expression orale et écrite ! Il ne doit pas confondre le moyen (ici, la grammaire) et le but (la langue française). La grammaire est un moyen d'enrichir, de préciser, de corriger le langage enfantin et non pas un but en soi.

Mettre les différentes branches du français sur un même plan, a dit E.A. Niklaus aux stagiaires neuchâtelois, c'est commettre une grave erreur de perspective. Toutes seront subordonnées à leur véritable fin, l'élocution et la composition.

« Si je te donnais cinq francs, qu'en ferais-tu ? » dit ce jeune maître au premier de ses élèves. — « J'achèterais... ». « Et toi, si je te donnais cinq francs ?... » Un élève avancé note les réponses au tableau noir. Les enfants s'apercevront bientôt que l'étude de ce « nouveau » chapitre de la grammaire leur permettra de s'exprimer correctement. A l'élève qui a répondu étourdiment : « Je prendrai le train et irai chez ma tante » le maître ne manquera pas de faire remarquer combien il a besoin d'écouter les leçons suivantes.

La leçon a donc bien débuté. L'étude du conditionnel justifiée d'emblée par son véritable but ! Le maître la continue dans le même esprit, faisant alterner des exercices oraux et écrits, tirés du livre ou de sa préparation personnelle. Il a consulté Grevisse, ce qui lui permettra, à l'intention des élèves avancés, de petites parenthèses exhaustives qui me prouvent que ses connaissances dépassent celles, destinées aux enfants, exposées par le manuel.

Notons que cet instituteur n'a rien inventé : son introduction, je la retrouve dans « Ma Grammaire » (P. Aubert), 4e édition. Mais il a eu l'habileté de ne pas commencer par dire : « Nous allons étudier un nouveau chapitre de grammaire, le conditionnel », ce qui les aurait laissés assez indifférents, ce qui, peut-être, aurait indisposé les moins conformistes. De plus, il a pris la précaution de ne pas recourir prématurément au livre. Et, surtout, il a prouvé aux gosses que, s'ils voulaient s'exprimer correctement, le bon usage du conditionnel leur serait indispensable.

Il n'a pas confondu le but et les moyens.

A. Ischer.

Questionnez, on vous répondra

Le nouvel inspecteur est en tournée de « présentations ». Il est donc annoncé et, sur le perron du collège, le régent et quelques membres de la Commission scolaire l'attendent respectueusement. Or, à 200 mètres juste avant l'entrée du village, la voiture de M. l'Inspecteur fait des ratés... et s'arrête ! C'est la panne on ne peut plus malencontreuse !

Faire le reste à pied ? ça manquerait de dignité. Tripoter ce moteur, se salir les doigts ? pas question. M. l'Inspecteur lève cependant le capot et jette un coup d'œil consterné. Toute la scène est observée par Toto, planté sur le talus, les mains dans les poches, l'œil goguenard. Il n'est pas plus muet qu'impressionné et s'écrie tout de go :

— Ça doit pas être grand-chose, attendez que je zieute. Z'avez encore de l'essence ? Bon. Alors, c'est le gicleur qu'est bouché ! Passez-voir un tourne-vis.

Toto s'affaire, dévisse, extrait, souffle, remonte et annonce :

— C'est prêt, essayez-voir de mettre en marche.

Broum, le moteur part au premier coup de démarreur ! L'inspecteur, sidéré de la débrouillardise de Toto, lui tend, avec reconnaissance, une pièce de 20 sous et, dans un éclair, la question suivante lui vient aux lèvres :

— En somme, qu'est-ce que tu fais là, à cette heure, mon petit bonhomme ? Pourquoi n'es-tu pas à l'école ?

Toto, du tac au tac :

— Comprenez, l'régent i m'a dit comme ça : « C'matin, t'iras t'cacher, espèce de cancre, j'tiens pas à ce que le nouvel inspecteur découvre un pa-reil empoté dans ma classe ! »

F. Perret, Neuchâtel.

Vocabulaire et orthographe pour servir à la composition

AUTOUR DU MOT : CHEVEU

- a) CHEVEU (du latin *capillus*, chevelure) a donné : chevelu, chevelure, écheveler.
- b) COIFFEUR, des synonymes : perruquier, barbier, artiste capillaire, figaro, merlan, frater.
- c) *Les soins de la chevelure* : coupe, lotion, friction, shampooing, lavage de tête, teinture, henné, mise en plis, bigoudis, filet, brillantine, etc.

Anglaises, anneaux, bandeaux, boucles, cadenette, chignon, mèches, nattes, ondulations, raie, rouleaux, tonsure, touffe, toupet, tresse, papillottes.

- d) *Aspect et couleur* : les cheveux courts, longs, tirés, en brosse, à la Jeanne d'Arc, à la chien, aux enfants d'Edouard ; chevelu, ras, chauve, hirsute.

Blond, blondin, doré, mordoré, auburn, rouge, roux, rousseau, poil de carotte, noir (d'ébène, de jais), brun, brunâtre, brunette, châtain (clair, foncé), gris, grison, poivre et sel, blanc, de neige, chenu. e) *Soigner les cheveux* : faire les cheveux, coiffer, tailler, rafraîchir, tondre, raser, peigner, brosser, démêler, tresser, natter, boucler, friser, calamistrer, crêper, pommader, lisser.

CHEZ LE COIFFEUR

L'exorbitant supplice commence. Le corps enveloppé d'un peignoir, une serviette tassée en bourrelet entre la chair du cou et le col de la chemise, sentant poindre

aux tempes la petite sueur de l'étouffement, l'on reçoit la poussée d'une main qui vous couche le crâne à droite, et le froid des ciseaux vous fait frissonner le derme. Au bruyant cliquetis du fer que le tondeur agite, les cheveux s'éparpillent en pluie, tombent dans les yeux, se logent dans les cils, s'attachent aux ailes du nez, se collent aux coins des lèvres qu'ils chatouillent et piquent, dans qu'une nouvelle poussée de la main vous couche le crâne à gauche.

J.-K. Huysmans.

LA COIFFURE

Que ne peut-on faire de ses cheveux ! On peut, à son gré, les couper ou les laisser croître, les relever en chignon ou les partager en bandeaux, les faire bouffer légèrement ou les tirer à la chinoise, les friser en petites boucles ou les onduler en longs anneaux, les bourrer de crin, les poudrer de poudre d'or, de poudre bleue ou de poudre blanche, les teindre de toutes les nuances possibles et impossibles, leur faire prendre les formes les plus inattendues et les plus diverses, les couvrir de fleurs, de feuillages, d'oiseaux, de rubans, de bijoux, sans parler des coiffes et des résilles, des bonnets, des chapeaux, des turbans et des couronnes. Certes, on peut dire que l'humanité a dépensé plus de fantaisie et d'imagination à se coiffer qu'à toute autre chose.

Roger Cornaz.

Grammaire : une leçon difficile

Les verbes d'état - les attributs

Etat civil :

I

1. Jusqu'à l'âge de trente ans, Alfred est resté célibataire.
2. Maintenant, il est marié.
3. A la mort de son épouse, il deviendra veuf et
4. ses enfants demeureront orphelins.

Les verbes *rester*, *être*, *devenir* et *demeurer* indiquent un état (civil). Les mots **célibataire**, **marié**, **veuf** et **orphelins** sont les attributs des sujets.

Etat des routes :

II

1. Celles du Jura sont libres de neige.
2. Celles du Plateau restent boueuses et glissantes.
3. Le Brunig paraît praticable.
4. Les cols des Grisons deviennent dangereux.
5. Le Simplon demeure fermé à la circulation.

Les verbes *être*, *rester*, *paraître*, *devenir* et *demeurer* indiquent l'état des routes. Les expressions **libres de neige**, **boueuses et glissantes**, **praticable**, **dangereux**, **fermé à la circulation**, sont les attributs des sujets.

Etat de santé :

III

1. Le grand-père se maintient jeune.
2. Grand-maman semble plus cassée.
3. La tante mourut encore jeune.
4. L'oncle a l'air tout drôle.
5. Bertrand est né très gros.

Les verbes *se maintenir*, *sembler*, *mourir*, *avoir l'air*, *naître* expriment un état physique. Les expressions **jeune**, **plus cassée**, **tout drôle**, **très gros** sont les attributs des sujets.

IV

Autres états ou situations :

1. Napoléon a été un grand empereur.
2. Mon voisin deviendra dessinateur.
3. S'il avait su les langues, Monsieur X serait chef de réception.
4. Madame Y est une excellente ménagère.
5. La fouine se vit prisonnière.
6. Sois un homme !

Les verbes *être*, *devenir*, *se voir*, indiquent également un état. Les expressions **un grand empereur**, **dessinateur**, **chef de réception**, **une excellente ménagère**, **prisonnière**, **un homme**, sont les attributs des sujets, et non des compléments d'objets directs.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que les verbes d'état peuvent être employés à n'importe quel temps, simple ou composé.

Exercices :

Pour bien acquérir les notions de verbes d'état et d'attributs, il faut s'arrêter chaque fois qu'on en trouve un exemple, dans n'importe quel texte, et analyser le cas. La répétition très fréquente de ce travail est indispensable, mais profitable.

Il y a lieu de relever la nature de l'attribut, adjectif qualificatif ou substantif. S'il s'agit d'un qualificatif, le moment est tout indiqué pour différencier l'attribut de l'épithète. On fera la différence aussi entre l'attribut et les compléments de lieu ou de manière.

Monsieur D. reste président

Le malade reste en chambre.

Pour les autres exercices d'application, on peut s'en tenir à ceux des manuels en usage.

V. Ly.

Impressions du Brésil

FAUNE DORÉE ET JEUNESSE MISÉRABLE

Au Brésil, les « clubs » sont nombreux dans les grandes villes. Nous eûmes l'occasion d'y pénétrer, grâce à la complicité d'amis, car, d'ordinaire, il faut montrer patte blanche pour y entrer. Ce sont de grands terrains, bâtis de maisons en général luxueuses, où les membres du club viennent se délasser avec leurs familles. Salles de jeu, piscine, « courts » de tennis, terrain de golf, hippodrome, restaurant, bar, etc., sont les installations courantes des clubs.

C'est là que nous eûmes le triste spectacle de la jeunesse dorée. Fils et filles « à papa » s'y rencontrent. Nous eûmes l'occasion de les observer durant toute une journée. Affalés dans de profonds fauteuils, les jambes en l'air, ils restent là des heures, sans rien faire, discutant d'on ne sait quoi, lisant de temps à autre une page d'un Tintin quelconque, puis reprenant leurs poses de fainéants. Les papas sont de gros propriétaires ou industriels. Alors, à quoi bon faire quelque chose ? Le néant. Pour donner le change, ces jeunes de 16-20 ans sont inscrits dans quelque école et se disent étudiants. Mais on ne sait pas ce qu'ils étudient. Lorsque l'envie leur prend de faire quelque chose, ils se rendent, dans leur luxueuse voiture, dans un endroit où ils puissent montrer leur talent : casser la vaisselle, les chaises, le mobilier d'un restaurant. La police arrive, les embarque dans le « panier à salade » pour une nuit ; le lendemain, ils sont de nouveau là, tout fiers de leurs exploits, qu'ils commentent longuement entre eux. Papa a payé, tout est arrangé ! Nous avons été témoin du fait. L'allure, le langage, la mentalité de cette faune dorée donnent vraiment la nausée. Et si j'en crois diverses personnes autorisées que j'ai interrogées à ce sujet, cette jeunesse-là est un véritable souci pour les autorités du pays.

Passons de l'autre côté de la barrière. Alors s'offre à nous un non moins triste spectacle : les enfants de la misère, produit d'un paupérisme grave, les abandonnés dans la grande ville... Car, il y a de petits enfants complètement abandonnés : ceux que vous trouvez, le soir ou de bonne heure le matin, endormis au coin du trottoir, couchés sur un sac de papier, dans leurs loques trouées. Cette fois aussi, la gorge se serre... Malgré la sollicitude des autorités civiles et religieuses, il y a toujours des enfants, en général des noirs, métis ou mulâtres, qui échappent à l'attention des responsables. Comment mangent-ils ? Je ne sais pas. Ils vivent probablement de mendicité ou de rapines. C'est pourquoi lorsqu'ils tendent la main, à l'insu de la police, avec leurs bons yeux suppliants : il est impossible de leur refuser quelques « cruzeiros » ? Il faut voir ce grouillement de négriillons et de négriillones, vêtus de hardes, qui semblent heureux dans leur misère et leur grande liberté, tout affectée aux jeux de plein air. Ils adorent les cerfs-volants multicolores, qui, partout, volent sous nos regards amusés. Et si une balle tombe parmi eux, ce sont alors des nuées noires ou chocolat qui se disputent le ballon, avec force cris et rires...

Entre ces deux classes, une jeunesse, celle qui travaille, qui étudie, qui veut quelque chose. Quel plaisir de rencontrer ces groupes de collégiennes, par exemple, pépiant, bavardant, leurs livres sous le bras. Fait intéressant : la jupe plissée bleue et le corsage blanc sont obligatoires pour toutes les élèves. Aucune exhibition de toilettes n'est ainsi permise ; elles sont toutes

pareilles. Ce qui nous a paru parfait ! Nous avons bavardé avec quelques jeunes de São-Paulo, de Rio, ou de Bahia : jeunes gens intéressants, très cultivés, parlant volontiers les langues étrangères, notamment la française, pour laquelle ils ont une prédilection évidente. Il paraît que le fait de parler français est une distinction de qualité au Brésil, alors que l'anglais est beaucoup plus commun.

Les jeunesse campagnardes et ouvrières nous ont laissé une excellente impression. A 1000 km. de la côte, nous avons rencontré une famille paysanne, perdue dans la brousse. Les 5 garçons parlent couramment deux langues, bien que les journées de travail soient très dures dans les plantations de café, de cannes à sucre ou de cacaoyers. Ces 5 gars-là utilisent leurs rares moments de repos pour apprendre quelque chose. Une soif de connaître étonnante en ces lieux. Ils nous ont même supplié pour que nous leur donnions quelques leçons de français pendant notre court séjour. Si tous les élèves témoignaient d'un même appétit dans leurs classes modernes, ce serait le paradis des « magisters » !

Nombreux sont les jeunes qui travaillent, dès leur tout jeune âge, pour gagner leur vie : on les voit dans les hôtels, les bars, garçons de service, les magasins, les immenses usines dans la banlieue de São-Paulo.

C'est sur cette jeunesse studieuse, laborieuse, forte, que le Brésil doit pouvoir compter pour assurer un avenir économique aux possibilités immenses.

A. Schwab.

Problème

L'épicier honnête et sa balance fausse !

Casimir sait que sa balance n'est pas rigoureusement juste du fait que les deux bras de fléau ne sont pas tout à fait de la même longueur. Aussi, par souci d'honnêteté, procède-t-il de la façon suivante chaque fois qu'il doit peser de la marchandise pour un client :

1) Il en pèse la moitié, marchandise dans le plateau de gauche, poids marqués dans le plateau de droite.

2) Il pèse ensuite l'autre moitié en mettant la marchandise à droite et les poids à gauche.

Exemple : Mme Hurlu désire 2 kg de haricots.

Casimir met un poids de 1 kg dans un plateau et équilibre sa balance en mettant la quantité de haricots nécessaire dans l'autre plateau ; il verse déjà ça dans le cabas de Mme Hurlu et effectue la seconde pesée en inversant poids et haricots.

Questions : Ce procédé est-il compensatoire ? ou bien lequel des deux (marchand ou client) y perd-il ? y gagne-t-il ?

L'erreur, si erreur il y a, est-elle proportionnelle au poids ? à la différence de longueurs des bras de fléau ? Peut-elle être selon les cas tantôt en faveur du client, tantôt en faveur du marchand ?

* * *

Exercices de calculs à faire en supposant un fléau d'une longueur donnée et en faisant varier chaque fois la grandeur des deux bras, le poids utilisé étant constant ?

Expliquer (si possible expérimentalement) la notion d'équilibre des forces agissant sur une balance. Définir les qualités d'une balance, les types de balance et leurs principes.

F. P.

BIBLIOGRAPHIE

Collection bibliothèque de travail (BT).

La 500e brochure a paru. On imagine mal l'importance et la portée d'une telle entreprise qui met désormais à la disposition des éducateurs, des enfants et de leurs parents aussi, une magnifique encyclopédie scolaire.

BT No 500 : *Le voyage de Young*. La France avant la Révolution de 1789. De 1787 à 1790, Arthur Young, gentleman-farmer du Suffolk, parcourt la France par petites étapes, observant tout, interrogeant et notant sans relâche.

BT No 501 : *En Caravelle de Paris à Rome*. Dans cette brochure riche en photos bien choisies, tous les détails du voyage et toutes les explications sont données sur le rôle et la responsabilité de chacun. Une fiche complémentaire aide les élèves à exploiter en calcul et en géographie les documents offerts.

BT No 502 : *Jules Verne*. Les enfants apprécieront d'autant plus cette brochure que Jules Verne connaît maintenant un regain de popularité dû aux fusées interplanétaires et aux vols dans le cosmos.

L'auteur a préparé minutieusement ses recherches. Rédigée dans un style alerte, cette bibliographie est comme une aventure. Elle plaira aux enfants et aux adolescents.

24 pages sous une couverture originale particulièrement réussie, fac-similé d'une des premières éditions des « Voyages extraordinaires ».

BT No 503 : *Le petit opticien*. Cette brochure propose à nos élèves des instruments faciles à fabriquer, et un guide simple pour s'initier à l'étude des expériences d'optique et d'observation du ciel.

Après : « Météorites et comètes » (BT No 301), « Les étoiles et les planètes » (BT No 367), « Observe le ciel » (BT No 311), « Histoire de l'Astronomie » (BT No 312), « L'Observation du Pic du Midi » (BT No 388), « La vision, étude et phénomènes » (BT No 478), cette BT 503, « Le petit opticien », permet de construire avec des matériaux communs et peu coûteux : des jumelles, une lunette astronomique, un télescope, une chambre claire et un projecteur.

Chaque numéro revient à fr.s. 1.80. Ecrire à C.E.L., Cannes (A.-M.).

Les mensurations

2 Activités de plein-air

Les mesures directes de distance

Chacun comprendra la nécessité d'avoir plusieurs moyens de mesurer les grandes distances, quand nous établissons, par exemple, des levés topographiques, ou tout simplement pour savoir la longueur de telle route, de tel village.

Le pas : Compter simplement le nombre de ses pas en parcourant la distance et faire le calcul pour trouver le nombre correspondant en mètres.

Il faut pour cela, naturellement, avoir étalonné son pas. A cet effet, nous parcourrons deux ou trois fois la distance de 100 mètres (entre deux bornes hectométriques d'une route droite, sur une piste d'athlétisme, etc.) en comptant nos pas. Puis nous prendrons la moyenne sur 100 mètres et par calcul nous trouverons la longueur de notre pas. Exemple : première fois, 120 pas pour 100 mètres; deuxième fois, 126 pas et, troisième fois, 123 pas. Moyenne : 123 pas pour 100 mètres. Je fais donc des pas de 81 cm. (100 m. : 123 = 0,81 m.)

Je vous ai proposé dans mon premier article des procédés d'orientation sans boussole voici maintenant quelques procédés de mensurations.

Le double pas : Nous utiliserons souvent avec avantage le double pas au lieu du simple. On ne comptera donc que le nombre de fois que le pied gauche se pose par terre.

La bicyclette : Connaissant la longueur du développement de notre machine, il suffira de la multiplier par le nombre de tours de pédale que nous avons faits pour parcourir telle distance.

L'arpentage : Une équipe de deux garçons mesure la longueur d'une route. Ils sont chacun à l'extrémité d'une chaîne de 20 mètres (on la remplacera facilement par un ruban d'acier, une corde à piano, un fil de bronze) et tiennent en leurs mains quelques fiches de fer. Dès lors, on voit comment procéder. Le garçon de tête plante une fiche à l'extrémité de la première longueur de 20 mètres, puis part en tirant la chaîne. L'arpenteur de derrière amène son extrémité de chaîne en contact avec la fiche laissée par le premier. Nouvelle fiche posée par le premier, nouvelle

avance de 20 mètres, et ainsi de suite. Le deuxième arpenteur ramasse les fiches qui lui serviront de contrôle. Après 140 mètres, par exemple, il aura 7 fiches.

Ceci va bien où la ligne droite est déjà tracée, le long d'une route par exemple. Mais supposons que nous sommes en pleins champs. Il faut alors deux staffs (bâtons) au moins et un troisième arpenteur qui se tient 20 mètres derrière encore pour diriger le premier.

Ces bâtons, plantés à côté des fiches, se trouvent, un au premier, un au deuxième, le troisième arpenteur étant à l'emplacement précédent du dernier staff. Pour lui, les deux bâtons doivent se couvrir et c'est ainsi qu'il dirige le premier, étape par étape. Avec deux bâtons, ce travail est long et l'on peut se rendre compte qu'avec plusieurs bâtons cela ira plus vite, puisqu'il ne sera plus nécessaire d'apporter chaque fois un bâton au premier avant qu'il reparte en avant.

Tous ces procédés obligent les mesureurs, nous l'avons vu, à parcourir leur distance d'un bout à l'autre. Et c'est long ! C'est pourquoi nous chercherons à utiliser également :

Les mesures indirectes de distance

Appréciation à vue : Moyen peu précis, disons-le d'emblée, mais suffisant bien souvent.

Nous savons en effet que l'on distingue : à 60 m. la séparation entre les deux yeux;

à 150 m. la ligne des yeux;

à 300 m. l'ovale du visage se détache des épaules, et l'on distingue les croisillons des fenêtres;

à 800 m. les hommes les uns des autres.

La carte : Repérons sur la carte les deux points extrêmes de la distance à connaître. Mesurons la longueur qui les sé-

pare (je suppose 2,5 cm.). C'est une carte au 1 : 25 000, dont un centimètre vaut 250 mètres. J'en ai 2,5, ce qui me fait 625 mètres.

Le son : Moyen très approximatif. Le son parcourt 333 mètres à la seconde. On pourrait donc à l'occasion mesurer une longueur par ce moyen.

Par compartiments : Partageons la distance à évaluer en compartiments ou plans successifs. Evaluons la distance (ou largeur) de chaque plan et totalisons ces différentes distances.

A la fourchette : Fixons la plus petite et

Mesures de largeurs infranchissables

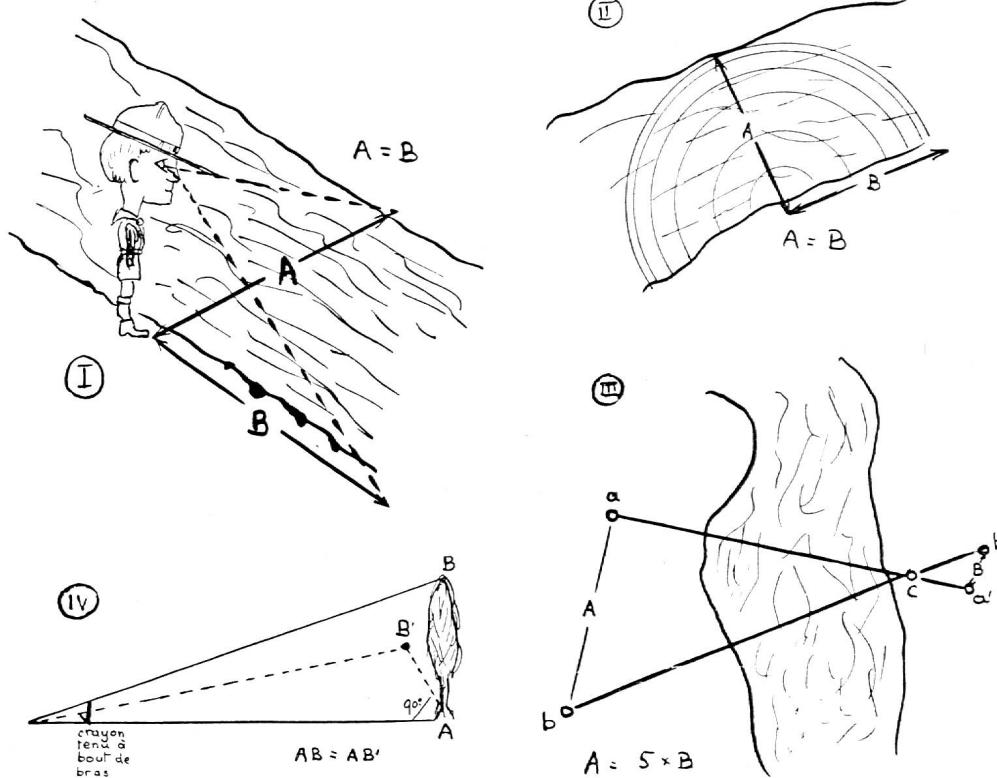
Nous voulons connaître la largeur d'un ravin, ou d'un cours d'eau, utile à connaître non seulement pour l'établissement des croquis ou relevés, mais aussi pour les travaux de pionnier. Nous désirons, par exemple, construire un pont : de quelle longueur doivent être les troncs qui traverseront la rivière ? Nous pouvons procéder :

Par les triangles semblables : Repérons sur l'autre rive un point bien visible (R). Plaçons-nous juste en face et plantons un staff (ou toute autre marque) (A). Marchons (à droite ou à gauche) vingt pas (ou tout autre nombre). Plantons un nouveau staff (B) et continuons à marcher 20 pas (ou tout autre nombre, pourvu qu'il soit pareil au

Au moyen d'une simple équerre : Nous nous en fabriquerons une en pliant par la diagonale un carré de papier. Puis, en nous déplaçant le long de la rivière, nous viserons au moyen des côtés d'un des angles à 45° : d'un côté le repère, de l'autre le staff placé auparavant en face. La longueur AB sera la même que la largeur de la rivière.

Avec le chapeau (système dit de Napoléon) : Étant placé sur une rive, Napoléon abaissait son chapeau jusqu'à ce qu'il aperçoive l'autre rive juste sous le rebord de son chapeau. Tournant ensuite la tête (sans l'abaisser) d'un quart de tour, il visait sur sa propre rive un nouveau point juste visible au même endroit au bord de son chapeau. Il ne lui restait alors plus qu'à mesurer la distance qui l'en séparait pour trouver la largeur de la rivière. (Croquis I.)

Au moyen de l'onde : En laissant tomber une pierre au bord de l'eau, nous



premier). Nouveau staff (C). Faisons alors un quart de tour et marchons jusqu'à ce que nous formions une ligne droite par R et le deuxième staff. La distance nous séparant alors du troisième staff (NC) sera égale à la largeur de la rivière (de par la propriété des triangles semblables).

Il peut arriver que nous n'ayons pas assez de place dans le terrain pour marcher de B à N. Il suffit alors de réduire de moitié la deuxième partie (10 pas) et nous aurons également de C' à N' la moitié de la largeur de la rivière.

provoquerons des ondes. Celles-ci étant absolument concentriques, il suffira au moment où la première onde atteindra l'autre rive de repérer l'endroit où elle coupe la nôtre. La distance qui nous séparera de ce point sera la même que la largeur de la rivière. Ce procédé n'est valable naturellement que sur des rivières calmes ! (Croquis II.)

Avec une ficelle : Si la largeur ne dépasse pas 8 à 10 mètres, le plus simple est de lancer une pierre attachée à une ficelle sur l'autre rive. On retire la ficelle doucement, et au moment où la

pierre est au bord de l'eau, on marque l'extrémité que l'on tient. Il suffira ensuite de mesurer cette ficelle.

Avec la boussole : C'est le même principe que l'équerre. Plaçons-nous en face d'un repère de l'autre côté du canal. Marchons à angle droit (en longeant la rive) jusqu'à ce que nous nous trouvions sur une ligne formant avec notre direction de marche un angle de 45 de-

grés, que nous déterminerons avec la boussole. Il va de soi que la distance parcourue est semblable à la largeur cherchée.

La distance entre deux points inaccessibles

Etant en C, nous voulons connaître la distance entre A et B sans avoir besoin de traverser la rivière.

Mesurons d'abord par une des méthodes vues plus haut les distances AC et BC. Prolongeons-les chacune du cinquième de leur longueur et mesurons la nouvelle distance A'B'. Il suffira ensuite de la multiplier par 5 pour trouver la distance AB. Bien entendu, si l'on préfère augmenter les lignes du quart, il faudra ensuite multiplier par 4. (Croquis III.)

Mesures de hauteur

Là aussi, nous emploierons la méthode des triangles semblables.

Voici un arbre dont nous voulons connaître la hauteur. Partons de son pied et marchons en comptant 10 mesures (3 pas par exemple pour une mesure). A la neuvième, plantons un staff. A la dixième plaçons notre œil contre terre et visons le sommet de l'arbre, puis repérons où la ligne de visée passe sur le bâton. Cette hauteur, multipliée par 10, donnera la hauteur de l'arbre. On utilisera avec avantage un bâton sur lequel par avance on aura marqué les décimètres avec un anneau de corde que nous ferons glisser sur la canne.

Et voici d'autres moyens beaucoup plus simples, mais peut-être moins précis.

Avec un crayon : Supposons que nous couchions l'arbre sur le terrain, il serait alors facile de le mesurer. Mais nous ne pouvons pas le faire; prenons alors un crayon et à l'aide du pouce, servant d'index déplacé le long du crayon, mesurons la hauteur de l'arbre. Tournons le crayon horizontalement et reportons cette distance. Il ne restera plus qu'à la mesurer sur le sol. Faire attention de respecter les angles droits (croquis IV).

Par reportage : Plaçons un camarade au pied de l'arbre. Plaçons-nous nous-même à quelque distance et plus haut. Comptons le nombre de fois que la hauteur du garçon entre dans celle de l'arbre. Connaissant la hauteur de notre camarade, il suffira de la multiplier par le nombre trouvé !

Avec l'ombre : Plantons un bâton bien verticalement. Mesurons sa hauteur et la longueur de son ombre. Faisons le rapport de l'un à l'autre. Mesurons l'ombre de l'arbre, et au moyen du même rapport, calculons sa hauteur. Exemple : bâton, 150 cm.; ombre, 200 cm.; rapport $\frac{3}{4}$; ombre de l'arbre, 18 mètres. Les $\frac{3}{4}$ de 18 mètres nous donneront sa hauteur, soit 13 m. 50.

Ou pour ceux qui aiment les formules :

$$\frac{AB}{AC} = \frac{DE}{DF} \text{ donc } AB = AC \times \frac{DE}{DF}$$

Avec la planchette : Petit instrument à construire : une planchette de 20 centimètres sur 10 cm. par exemple, pourvu

que sa longueur soit double de la largeur. Partageons cette planchette en deux, selon la ligne GH. Suspendons un fil à plomb en G. Divisons la base de la planchette en centimètres ou, si nous nous en sentons capable, en demi-centimètres, voire en millimètres.

AZX. Repérons la marque où tombe le fil à plomb. Supposons 5 cm. La hauteur de la tour sera donc 50 fois plus grande si nous sommes à 10 mètres, donc 25 mètres. Mais, si nous sommes à 20 mètres, notre appareil sera moins élevé, le fil à plomb tombera sur 2,5 cm. Et cent fois plus grand donne également 25 mètres.

Attention : Ne pas oublier encore de rajouter la hauteur d'où a été prise la visée (du sol à l'œil de l'opérateur : A-O).

Avec l'équerre : C'est bien simple. Le carton à l'œil; le tenir avec un des côtés isocèles horizontal et viser l'arbre en avançant (ou reculant) pour que le prolongement de l'hypoténuse ne forme qu'une ligne jusqu'au sommet.

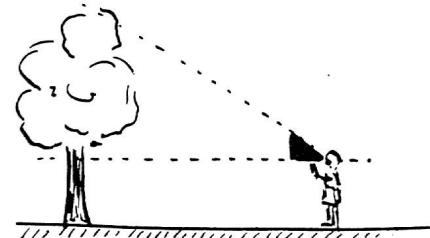
Du point de station, mesurer la distance jusqu'à l'arbre. Ce sera celle de l'arbre aussi, après y avoir ajouté encore la hauteur du point de visée au-dessus du sol.

Et si l'on ne peut pas atteindre le pied de « l'objet » à mesurer ?



Nous voulons mesurer maintenant la hauteur de cette tour. Pour cela, plaçons-nous à une distance en rapport décimal avec la longueur de la planchette. Dans le cas particulier, 20 mètres (donc 100 fois plus grande) ou 10 mètres (donc 50 fois plus longue), suivant l'espace disponible.

Faisons avec le côté AB de la planchette une visée sur le sommet de la tour. Le fil à plomb restera vertical, naturellement, ce qui formera le triangle GHR semblable au triangle supposé



Je suppose un arbre de l'autre côté d'un ravin, ou une sommité éloignée. Cherchons d'abord la distance qui nous en sépare (en supposant le sommet ra-

battu verticalement sur l'horizontale : carte ou toute autre méthode de mesure indirecte).

Plantons verticalement un bâton et cherchons le point au niveau de sol, où le haut du bâton soit en alignement avec le sommet.

Mesurons de ce point la distance au pied du bâton. Cherchons son rapport avec la distance au pied de la montagne. Mesurons la hauteur du bâton et multiplions-la par ce rapport pour obtenir la hauteur de la montagne.

Attention d'être sur un terrain horizontal, sans quoi les mesures sont faussées.

Voici un autre système, convenant pour la recherche de hauteurs plus rapprochées :

Au moyen d'un grand rapporteur, confectionnons un clinomètre (ou éclimètre) en lui fixant un fil à plomb au centre.

Par la droite du rapporteur, visons le sommet du pylône. Notons l'angle que fait cette ligne avec l'horizontale (soit ce qu'indique le fil à plomb moins 90 degrés !), appelé angle de site.

Avançons en direction du point inaccessible, 25 mètres par exemple. Recommençons la visée et mesurons le nouvel angle de site.

Il ne reste qu'à construire sur un papier ce que nous venons de faire. Une droite de 2,5 cm. (notre trajet de 25 m.). A chaque extrémité, reporter les angles de site y correspondant. Prolonger les lignes de visée jusqu'à leur point de rencontre (sommet du pylône). Abaisser une perpendiculaire et la mesurer. Cent fois cette distance donnera la hauteur du pylône.

Mesure des angles

Sur la carte, nous la ferons avec un petit rapporteur, la chose est très simple... inutile de nous étendre là-dessus !

Mais, dans le terrain, nous pourrons employer plusieurs moyens.

Le rapporteur : Nous pourrons employer le même rapporteur agrandi que ci-dessus, en fixant une pointe au centre qui nous servira à viser. Plaçons le bord droit du rapporteur dans une direction et visons l'autre en plaçant la pointe de visée à l'œil. Avec une aiguille ou un crayon, nous indiquerons l'emplacement de l'écartement de cette deuxième direction par rapport à la première.

La boussole : peut remplacer le rapporteur. Nous placerons la flèche directrice du verre dans une direction, et nous viserons par la fente de visée la

deuxième direction. Puis nous ferons coïncider l'aiguille aimantée avec la flèche directrice : il ne restera qu'à lire à quelle ouverture se trouve la fente de visée.

La montre : elle aussi peut servir à mesurer des angles. Plaçons le nombre 12 (midi) dans une des directions de l'angle et déplaçons la petite aiguille jusqu'à ce qu'elle se trouve dans l'autre direction. Regardons à quelle heure elle se trouve et transformons cela en degrés, sachant qu'une minute vaut 6 degrés.

Exemple : La petite aiguille indique 22 minutes. Soit : $22 \times 6^\circ$ donnent 132 degrés.

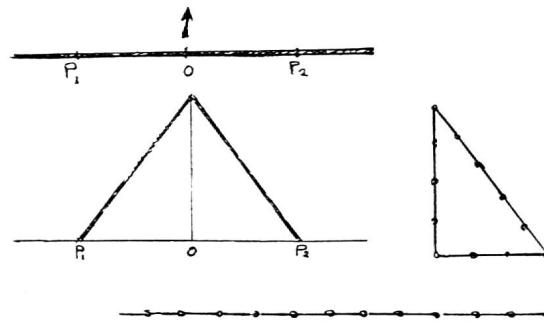
Il y a certes d'autres moyens, mais ne nous compliquons pas la tâche : ces trois systèmes sont simples et pratiques.

Comment construire un angle droit ?

Cela peut être utile à l'occasion !

Deux systèmes :

1. Tendons une ficelle ou une corde sur une droite déterminée. Marquons son milieu O. De ce point, à gauche et à droite, mesurons 5 mètres par exemple (P_1, P_2). Puis tirons par son milieu la



corde, tandis qu'un aide de chaque côté ira placer l'extrémité de la corde aux points P_1 et P_2 . Marquons le sommet de l'angle que forme la corde. Puis relions-le au point primitif O. Cette ligne forme avec la première droite un angle droit (90°).

2. Divisons une ficelle, au moyen de nœuds, en 12 parties égales.

Disposons cette ficelle en triangle ayant pour dimensions respectivement 3, 4 et 5 parties. L'angle droit est obtenu de par la propriété du théorème de Pythagore

$$(4 \times 4) + (3 \times 3) = (5 \times 5)$$

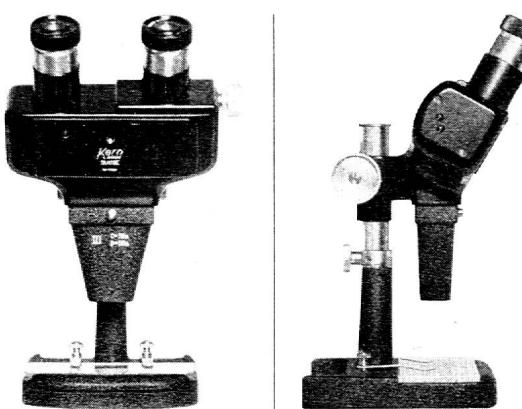
$16 + 9 = 25$. Donc angle droit entre les distances 3 et 4.

Mesure des pentes

Ce chapitre a été traité dans les N° 31 et 32 de L'EDUCATEUR.

Nous n'y reviendrons pas.

J.-J. DESSOULAVY



**Microscope stéréoscopique Kern,
l'instrument idéal pour l'enseignement
des sciences naturelles**

Image redressée stéréoscopique. Grande distance entre l'objectif et l'objet. Objectifs de rechange avec grossissements de 7 à 100 x. Réticules de mensuration pour l'emploi comme microscope de mesure. Différents modèles de statifs. Prix modéré pour l'équipement standard, possibilités d'extension selon les besoins.



Kern & Cie S.A. Aarau

Etudes classiques scientifiques et commerciales

- Maturité fédérale
- Ecole polytechniques
- Baccalauréat français
- Technicums
- Diplôme de commerce
- Sténo-dactylographe
- Secrétaire-comptable
- Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

MILCOP

le duplicateur sans concurrence

HEBEL

le matériel moderne pour dessin technique

PLASTICO D.A.S.

la pâte à modeler en poudre

s'achète chez **F. PERRET**, membre SPR
Valangines 40, Neuchâtel - Tél. 5 74 28

Conditions spéciales au corps enseignant

Passez vos commandes sans tarder !

Références, prospectus à disposition



Société vaudoise de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1200 membres de la SPV avec conjoints et enfants

assure:

{ Les frais médicaux et pharmaceutiques. Une indemnité spéciale pour séjour en clinique. Une indemnité journalière différée payable pendant 360, 720 ou 1080 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT, RUE GOTTETAZ 16, LAUSANNE, TÉL. 23 85 90

CARAN D'ACHE



«Gouache»

CARAN D'ACHE

Nouvelles couleurs couvrantes d'une luminosité incomparable.
Mélange très facile !

Etui de 15 couleurs **10.60**

Etui de 8 couleurs **5.25**